

7 L'environnement physique, naturel et paysager

7.1 Contexte physique

7.1.1 *Pédologie*

« Comme la majeure partie du Luxembourg, la région de Neufchâteau appartient au dévonien inférieur. Elle est située dans la zone axiale du synclinal auquel elle a donné son nom : « le synclinal de Neufchâteau ».

Le pays de Neufchâteau appartient, à peu de choses près, à l'étage du siegenien dont les deux bandes le traversent d'ouest en est dans le sens du synclinal.

La bande fort étroite du siegenien moyen (dit naguère le « hunsruckien inférieur »), large de moins d'un kilomètre, passe au nord de Warmifontaine, aux anciennes fermes de Royvaux et Papier, au chemin de Tournay, coupe la route de Neufchâteau – Recogne, traverse la ligne de chemin de fer à hauteur de la gare des marchandises de Longlier, passe au nord de Lahérie, à Juseret, puis se prolonge vers le nord-est.

Elle est formée d'un schiste fortement altéré en surface, de teinte rougeâtre et riche en fossiles à certains endroits.

Au nord de cette bande (à Grandvoir, Verlaine, etc.) s'étend la zone du siegenien inférieur. A Neufchâteau, Warmifontaine et dans tout le sud du bassin moyen de la Vierre, le siegenien supérieur donne ce beau phyllade souvent ardoisier, gris bleu foncé, qui fait la réputation des ardoisières de Warmifontaine comme il le fait des ardoisières d'Herbeumont et de Martelange.

L'ardoise est la seule richesse tirée du sous-sol. C'est à elle que la région doit une part importante de son développement. L'exploitation dans les couches superficielles remonte certainement à une époque fort ancienne – la villa romaine de Massul était déjà couverte par des ardoises – mais les moines de Longlier furent les premiers au XVIII^{ème} siècle à en développer l'exploitation pour en faire commerce.

Il faut noter que ces schistes restent, comme dans le passé, généralement employés comme pierres à bâtir.

On trouve disséminé un partout du quartz blanc répandu sous forme de filon ou d'amas. Les néolithiques de Le Sart ont utilisé un bloc de cette matière particulièrement dure pour en faire un polissoir.

Quant au sol, il est formé par la désagrégation de la roche sous-jacente, quartzophyllades ou phyllades.

Le schiste gravé et sculpté :

Le schiste est la pierre par excellence de l'Ardenne. Il n'est pas uniquement utilisé comme matériaux de construction, de nombreuses applications de type artisanal et même artistique sont encore visibles aujourd'hui.

A Neufchâteau, une visite au cimetière permet de voir nombre de beaux monuments issus des ateliers des Guébels et des Starck de Bastogne. Au cimetière de la chapelle Saint-Roch, on peut admirer la salle de Jeanne Cravatte et plusieurs autres dalles ou croix, avec la représentation d'un saule pleureur, d'une femme éplorée ou tout simplement d'un élégant médaillon.

Des monuments de schiste de la même veine se voient encore aux cimetières de Tournay, de Tronquoy, de Massul... A Longlier, de grandes dalles anciennes érigées contre les murs de l'église méritent aussi l'attention. Le vieux cimetière abandonné de Warmifontaine recèle de nombreux petits bâtiments anciens. » (PCDR, 2009)

Plusieurs types de sols sont observés sur le territoire de Neufchâteau. Une majorité d'entre eux sont des sols limoneux peu caillouteux à drainage naturel favorable au nord du territoire et des sols limono-caillouteux à charge schisto-phylleuse et à drainage naturel quasi-exclusivement favorable au sud du territoire communal. Quelques portions sont identifiées comme des sols organiques sur l'ensemble de la commune, plus particulièrement à l'ouest et au sud du territoire. Ces sols organiques se caractérisent par un manque d'oxygène dû au sol saturé d'eau. Cela conduit à une accumulation progressive de biomasse. Ils sont généralement assimilés à des sols tourbeux.

Figure 7-1 : Principales associations de sols

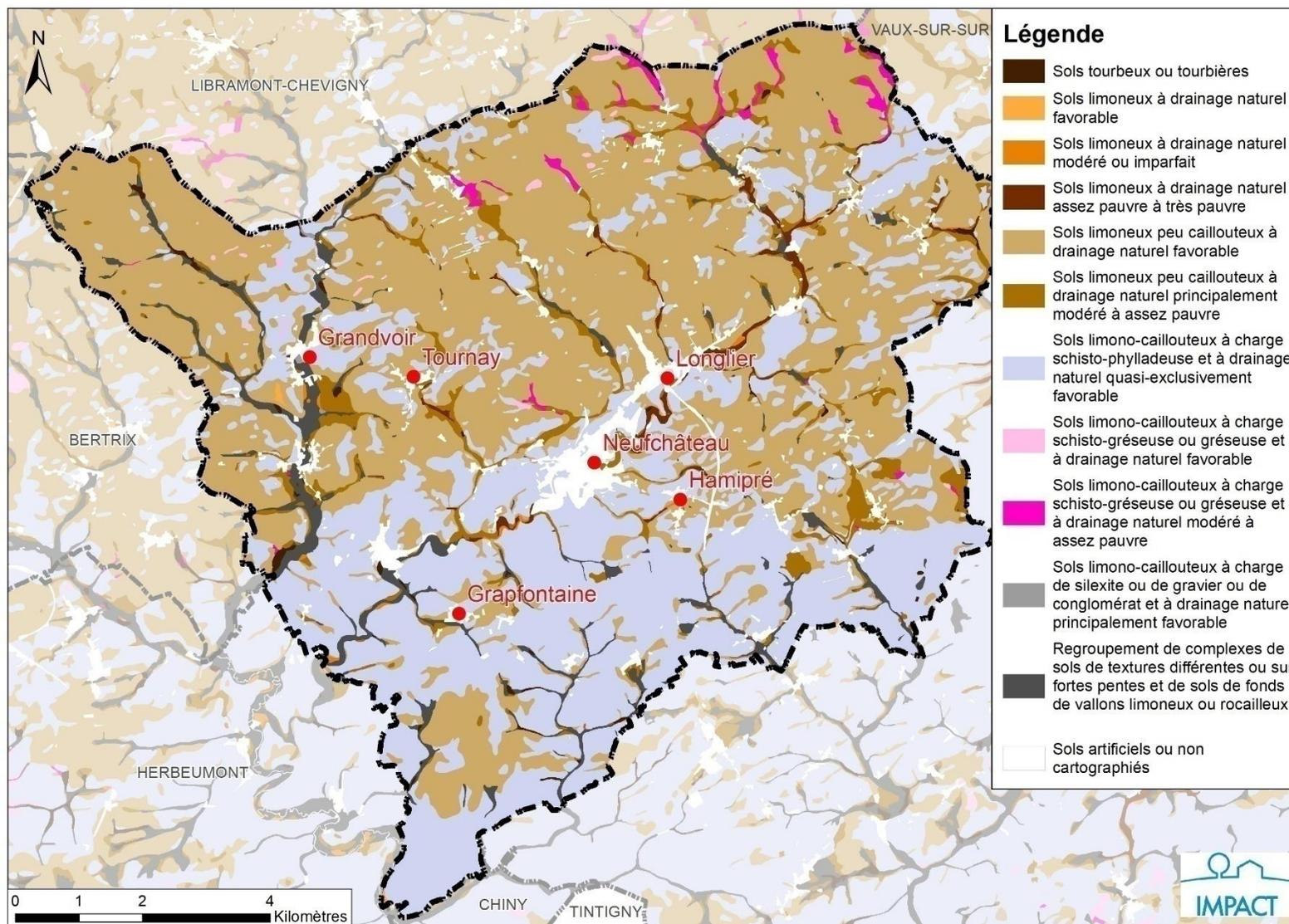
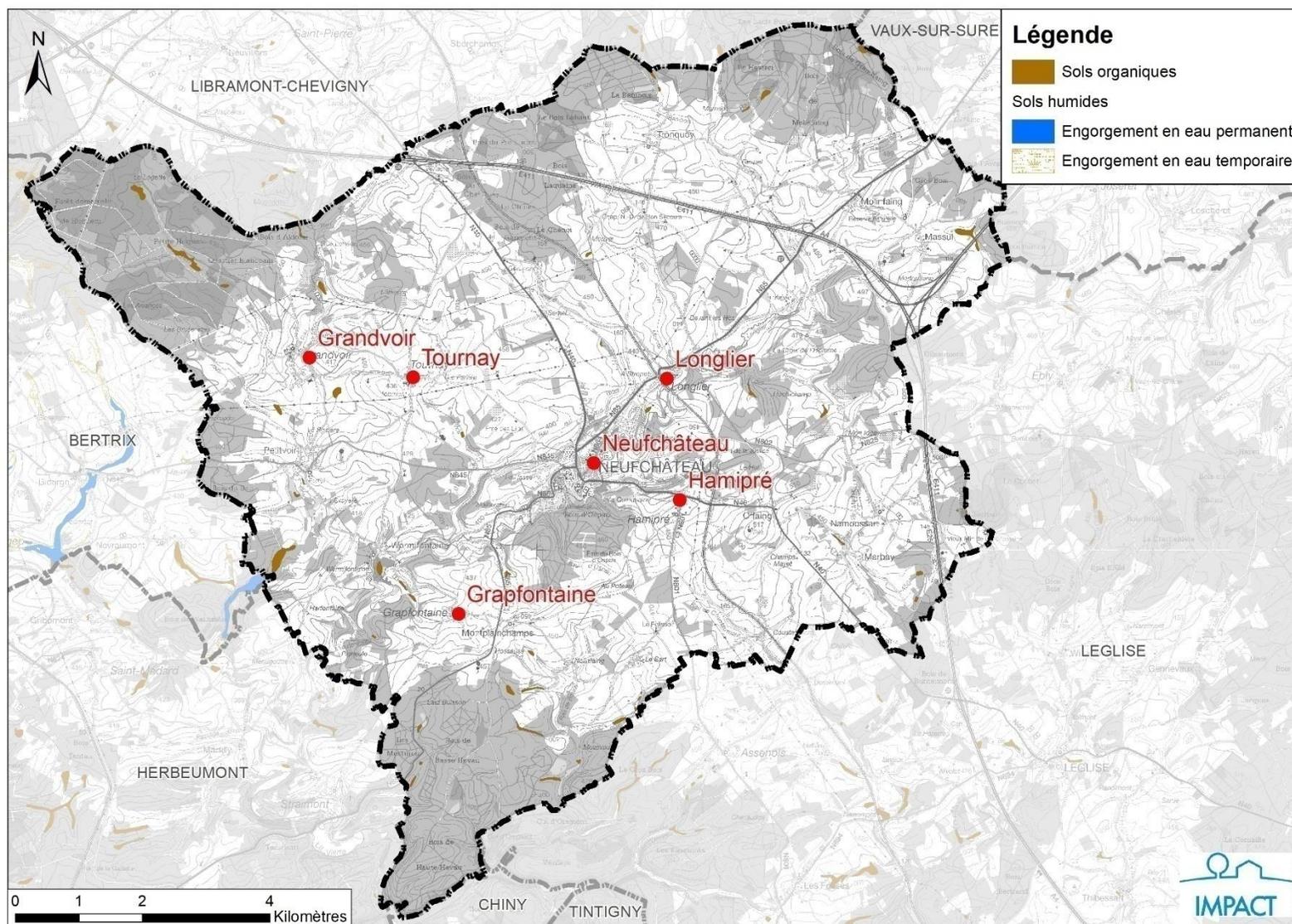


Figure 7-2 : Sols hydromorphes et organiques



7.1.2 Réseau hydrographique

« Seuls deux ruisseaux sont classés en première catégorie avant de quitter la commune :

- Le ruisseau de Grandvoir en aval de Petitvoir ;
- Le ruisseau de Neufchâteau depuis son confluent avec le Grand Vivier entre Malome et Warmifontaine.

Les sous-bassins sur le bassin de la Semois sont les suivants :

- Le ruisseau de Grandvoir (2^{ème} et 1^{ère} catégories) qui draine les villages de Verlaine, Grandvoir et Petitvoir ;
- Le ruisseau de Neufchâteau (2^{ème} et 1^{ère} catégories) qui peut être repris suivant trois appellations sur son parcours communal : Le Banibois (2^{ème} catégorie) pour Tronquoy et Respelt, le Longlier (2^{ème} catégorie) pour Lahérie et Longlier et le ruisseau de Neufchâteau (2^{ème} et 1^{ère} catégories) pour Neufchâteau, Hamipré, Warmifontaine, Grapfontaine et Harfontaine ;

Nous avons, de plus, les petits bassins de ses affluents principaux :

- Le Grand Vivier (3^{ème} et 2^{ème} catégories) qui draine Semel et son affluent Le Pauwé (3^{ème} et 2^{ème} catégories) qui draine Tournay ;
- Le Morival (3^{ème} catégorie) ;
- Les Rebures (3^{ème} et 2^{ème} catégories) ;
- Le Molinfaing (3^{ème} catégorie) pour Molinfaing ;
- Le Bourzi (3^{ème} catégorie) pour Hosseuse, Nolinfaing et Le Sart ;
- Le ruisseau de Lavaux (3^{ème} catégorie) pour Cousteumont et le Marbay (3^{ème} catégorie) pour Mon-Idée, Namoussart, Offaing et Marbay. » (PCDR, 2009)

Tableau 2 : Inventaire des cours d'eau

Noms des cours d'eau	Catégorie	Longueur
Ruisseau de Grandvoir	1	2.542
Ruisseau de Neufchâteau	1	5.796
Total des cours d'eau de catégorie 1		8.338
Ruisseau de Banibois	2	2.439
Ruisseau de Beraumont	2	301
Ruisseau de Bourzy	2	1.865
Ruisseau de Brunwirys	2	299
Ruisseau de Burnaimont	2	366
Ruisseau Derrière Ospot	2	1.969
Ruisseau de Dessous de Cherpay	2	128
Ruisseau de Durhet	2	448
Ruisseau du Fond de Charney	2	954
Ruisseau dit Grand Vivier	2	3.506
Ruisseau de Grandvoir	2	9.221
Ruisseau du Gros Caillou	2	1.514
Ruisseau des Gruserelles	2	497
Ruisseau de Hamipré	2	978
Ruisseau dit La Fange de la Reine	2	1.438
Ruisseau de Lamouline	2	2.452

Ruisseau de Léglise	2	168
Ruisseau de Longlier	2	9.111
Ruisseau de Lundifontaine	2	1.363
Ruisseau de Marbay	2	265
Ruisseau de Menufontaine	2	1.877
Ruisseau de Midi Cousteumont	2	503
Ruisseau de Molinfaing	2	5.133
Ruisseau de Neufchâteau	2	6.172
Ruisseau d'Ospot	2	910
Ruisseau de Pauwe	2	479
Ruisseau des Rebures	2	2.328
Ruisseau des Renaues	2	228
Total des cours d'eau de catégorie 2		56.912
Ruisseau de Beraumont	3	1.544
Ruisseau de Bourzy	3	1.820
Ruisseau de Cousteumont	3	1.318
Ruisseau Derrière Ospot	3	145
Ruisseau du Fond de Charnoy	3	251
Ruisseau dit Grand Vivier	3	2.448
Ruisseau des Gruserelles	3	2.766
Ruisseau de Hamipré	3	1.039
Ruisseau de Hestroit	3	1.258
Ruisseau de Marbay	3	3.123
Ruisseau La Margoutte	3	960
Ruisseau de Molinfaing	3	478
Ruisseau de Morival	3	3.650
Ruisseau d'Ospot	3	1.672
Ruisseau du Pauwe	3	2.410
Ruisseau du Pré de la Gère la Vie	3	3.534
Ruisseau des Rebures	3	1.272
Ruisseau de la Scierie	3	2.719
Total des cours d'eau de catégorie 3		32.407
Non-classé		85.108
Total		182.765 mètres, soit environ 183 kilomètres

La commune de Neufchâteau est située au sein du district de gestion des cours d'eau non navigables de Marche et au sein du service de Arlon-Neufchâteau. Ces derniers font partie de la direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (DGO3).

Une zone de baignade est également disponible au sein du lac de Neufchâteau. Ce dernier est le théâtre de nombreuses activités de loisir (paddle, du canoë, etc.).

La commune présente de nombreux captages, dont plusieurs avec des zones de protection éloignées.

Figure 7-3 : Réseau hydrographique

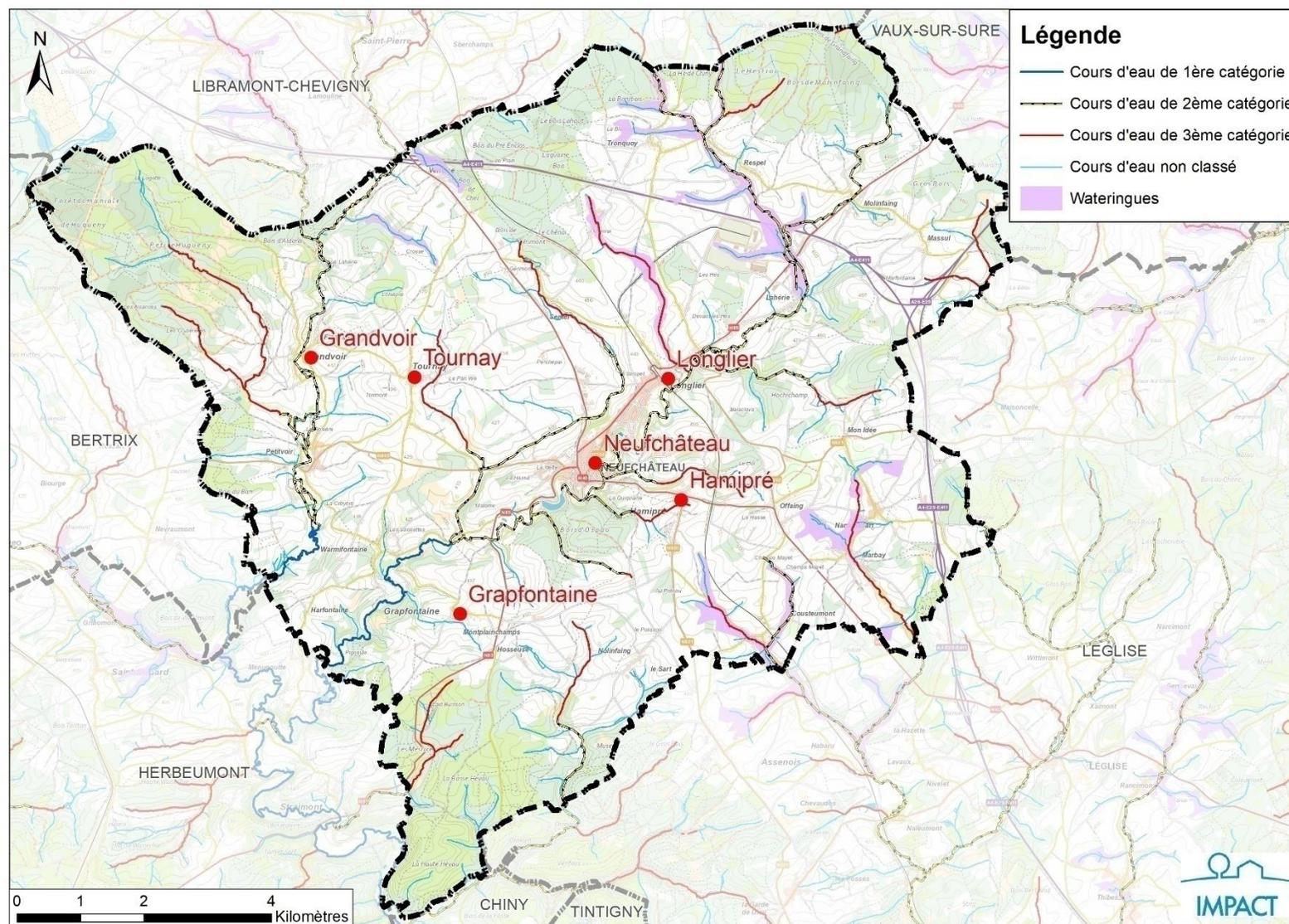
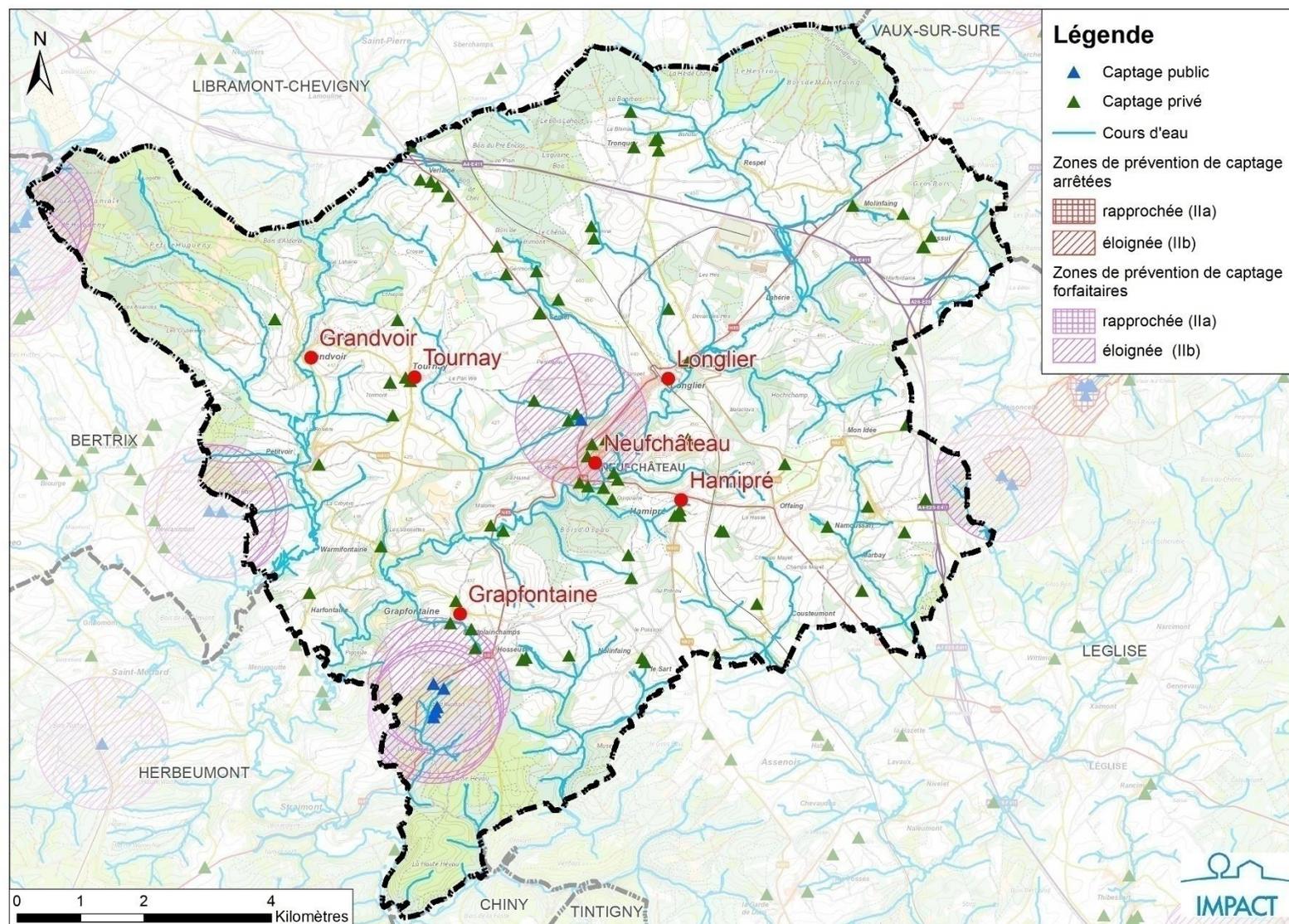


Figure 7-4 : Captages et zones de protection



7.1.3 Aléas d'inondation

L'aléa d'inondation par débordement de cours d'eau comprend les zones dans lesquelles des inondations sont susceptibles de se produire, de façon plus ou moins importante et fréquente, suite au débordement « naturel » de cours d'eau. Il représente les zones où il existe un risque d'inondation, même aux endroits où aucune inondation n'est historiquement connue. Inversement, l'absence d'une zone d'aléa sur la carte ne peut garantir qu'une inondation ne s'y produira jamais.

Trois valeurs d'aléas d'inondation sont possibles : « Aléa Faible », « Aléa moyen » et « Aléa élevé ». Dans la pratique, la valeur de l'aléa d'inondation est déterminée par la combinaison de deux facteurs : la récurrence d'une inondation (période de retour ou occurrence) et son importance (profondeur de submersion).

La valeur « moyenne » des aléas se trouve à plusieurs endroits sur le territoire de Neufchâteau :

- Quelques portions du ruisseau de Grandvoir ;
- Quelques portions du ruisseau de Neufchâteau, notamment entre Longlier et Lahérie, à Neufchâteau.

A noter que dans les périmètres d'aléa d'inondation moyen, l'objectif est de ne pas aggraver la situation existante et de limiter la vulnérabilité aux inondations.

Les zones ayant une valeur « élevée » se trouvent principalement à l'ouest du territoire, à savoir :

- Le ruisseau de Grandvoir ;
- Le ruisseau de Neufchâteau.

Ces zones d'aléa élevé traversent les villages de Grandvoir, Petitvoir, Harfontaine et Warmifontaine. A noter que dans les périmètres d'aléa d'inondation élevé, le principe est, a priori, d'éviter l'urbanisation si celle-ci n'a pas encore été réalisée.

La commune présente également de nombreux axes de concentration naturels des eaux de ruissellement. Ces derniers correspondent aux thalwegs, vallées et vallons secs, établis sur base des Lidaxes.

Cette carte met en évidence les zones à risque d'inondation par ruissellement et/ou de coulée boueuse apparaissant suite à la concentration naturelle des eaux de ruissellement de surface. La carte des zones à risque de ruissellement concentré présente 3 classes de risques définis par la taille des bassins versant afférents en chaque point :

- risque faible : les axes de ruissellement concentré drainent les eaux d'un bassin versant dont la superficie est comprise entre 1 et 9 ha,
- risque moyen : les axes de ruissellement concentré drainent les eaux d'un bassin versant dont la superficie est comprise entre 9 et 18 ha,
- risque élevé : les axes de ruissellement concentré drainent les eaux d'un bassin versant dont la superficie est de plus de 18 ha.

Figure 7-5 : Zones inondables

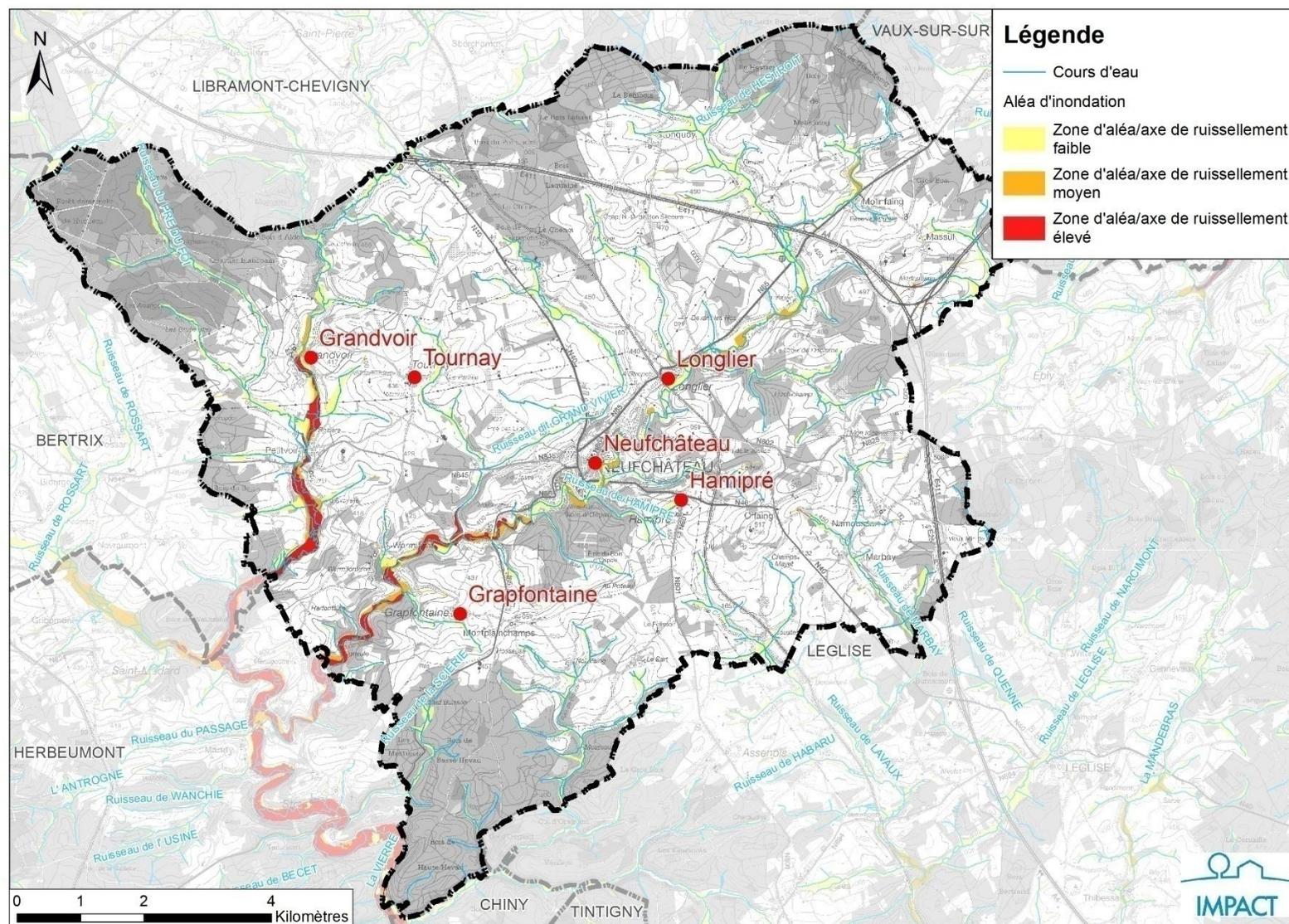
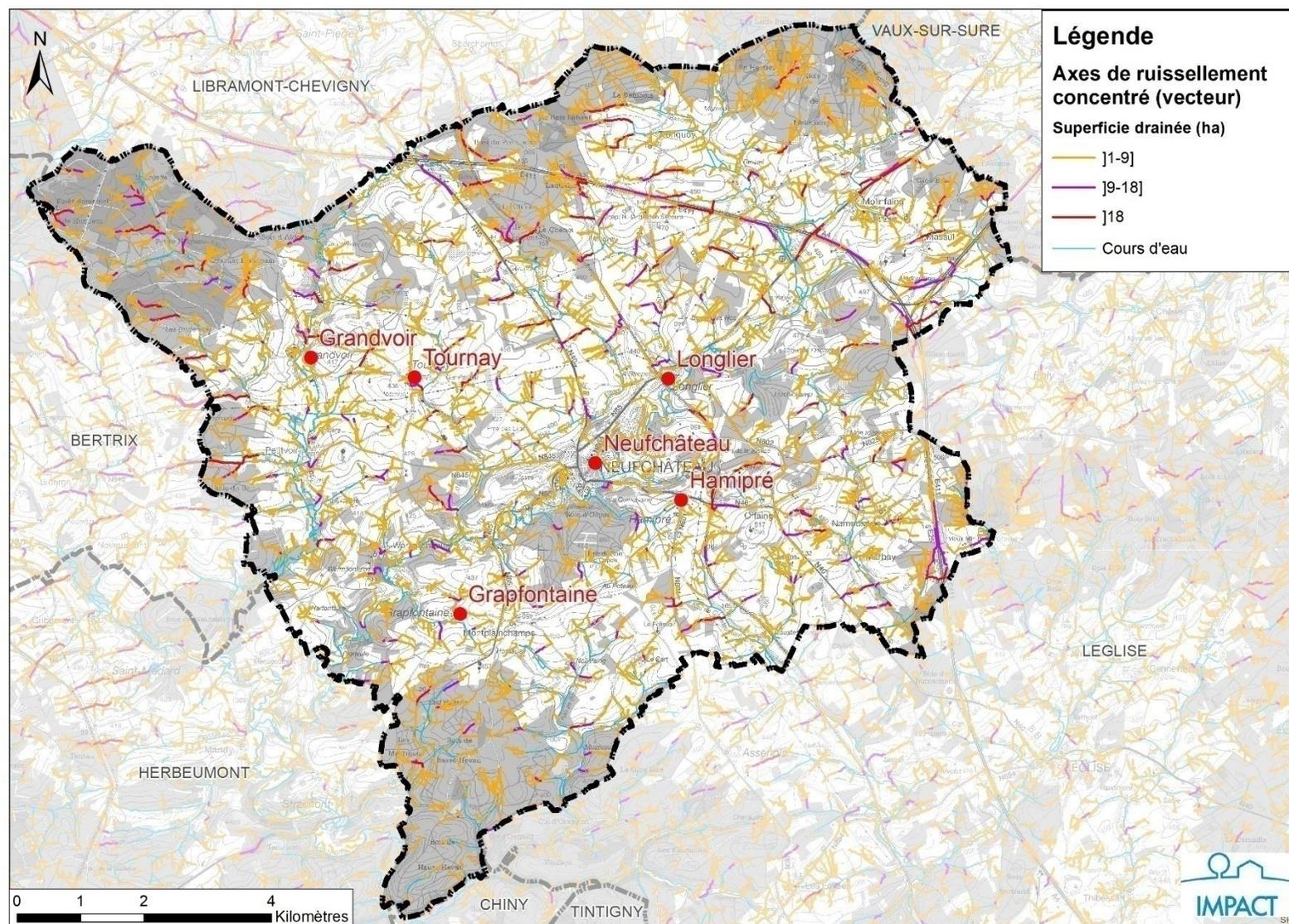


Figure 7-6 : Axes de ruissellement LIDAXES



7.1.4 Wateringue

La commune de Neufchâteau compte plusieurs wateringues.

Sur base de la loi relative aux wateringues du 05 juillet 1956, il est défini que « *les wateringues sont des administrations publiques instituées, en dehors des zones poldériennes, en vue de la réalisation et du maintien, dans les limites de leur circonscription territoriale, d'un régime des eaux favorable à l'agriculture et à l'hygiène, ainsi que pour la défense des terres contre les inondations* ».

On retrouve des wateringue dans les zones suivantes :

Nom	En activité
Verlaine	Non
Ruisseau de Longlier	Oui
Ruisseau de Marbay	Non
Ruisseau de Mellier	Non

7.1.5 Contrat rivière

La commune de Neufchâteau est l'un des nombreux partenaires du Contrat Rivière Semois-Chiers. Le premier contrat de Rivière pour la Semois a été réalisée en 1993. Le protocole 2023-2025 en est le 5^{ème}.

« *Le Protocole d'accords triennal des partenaires du Contrat de Rivière Semois-Chiers regroupe un ensemble d'actions visant à améliorer la qualité de l'eau et de son environnement proche. Ces actions sont menées par les trois groupes représentatifs des Contrats de Rivière, à savoir les pouvoirs locaux (Communes et Provinces), l'administration wallonne et les associations locales. La Cellule de coordination apporte son expertise, sa collaboration et son soutien aux actions le nécessitant* ».

Les objectifs du programme d'action sont répartis en 13 thématiques :

- Rejets
- Erosions
- Ouvrages
- Entraves
- Protections de berges
- Plantes invasives
- Déchets
- Patrimoine culturel et naturel
- Inondations
- Tourisme
- Communication
- Captages
- Engagements

Le contrat de rivière cible la commune de Neufchâteau pour des actions telles que rechercher des solutions en vue d'améliorer la qualité de l'eau de la zone de baignade du lac de Neufchâteau, solutionner les points noirs prioritaires en zone d'épuration collective équipée d'une station d'épuration ou dont la station d'épuration est en construction, etc.

7.1.6 *Relief et géomorphologie*

« Le pays de Neufchâteau occupe le versant sud du haut plateau ardennais, un peu en contrebas de la ligne faîtière qui, de Recogne, se dirige vers Bastogne ». (PCDR, 2009)

Les sommets sont :

- Les bois du Chenois (501 m) ;
- Les bois de la Banibois (508 m) ;
- Les bois de Grandfaing (point culminant : 524 m) ;
- Au centre : la Hasse à Hamipré (point culminant : 518 m) et le plateau d'Offaing (point culminant : 511 m).

« L'altitude moyenne oscille entre 400 et 500 m. Le fond des vallées est inférieur à 400 m. Le plateau devient très vallonné au sud de Neufchâteau : il se prolonge en promontoires resserrés entre les vallées. » (PCDR, 2009)

Figure 7-7 : Sommets et points hauts de la commune de Neufchâteau

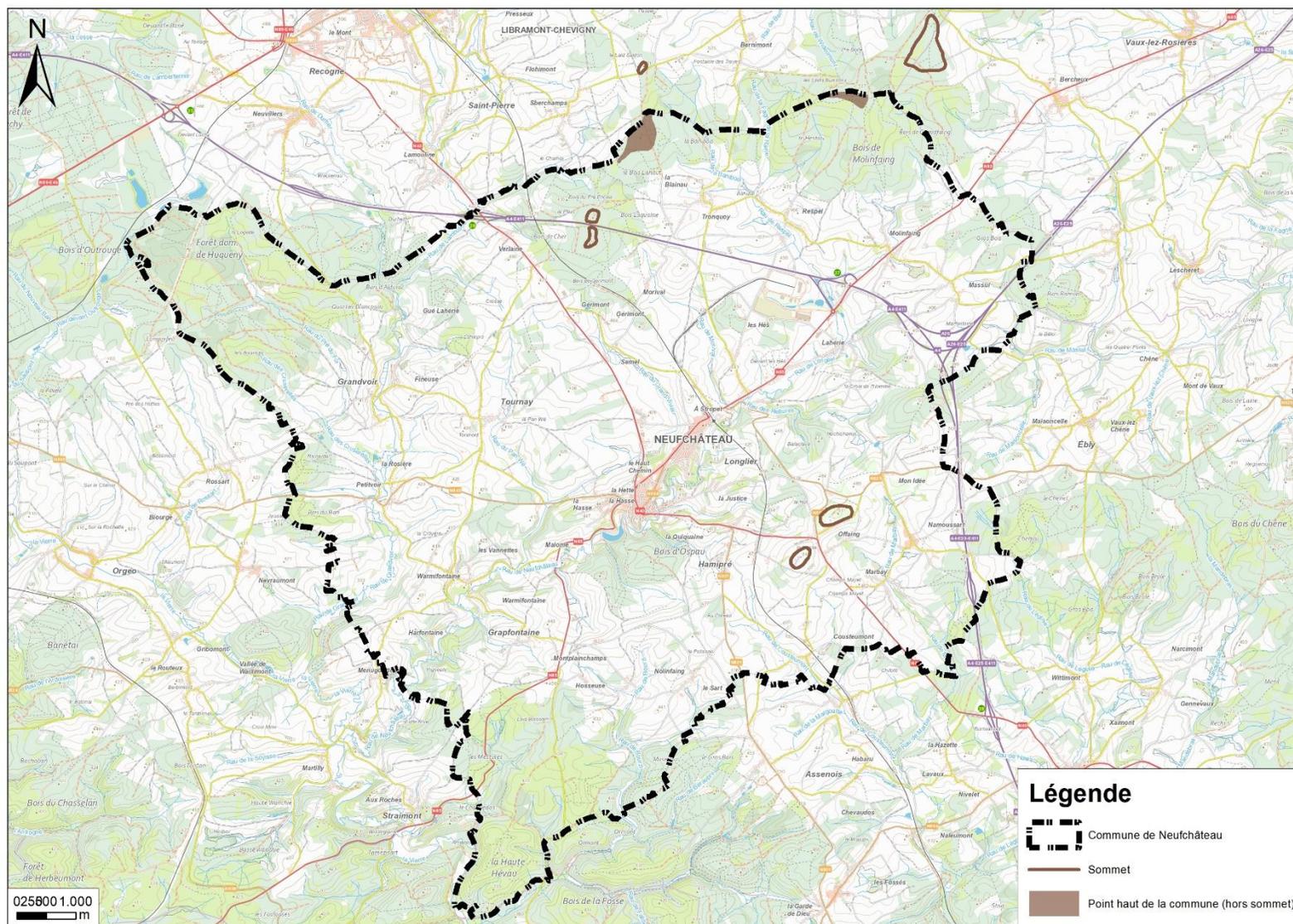


Figure 7-8 : Modèle Numérique de Terrain (MNT)

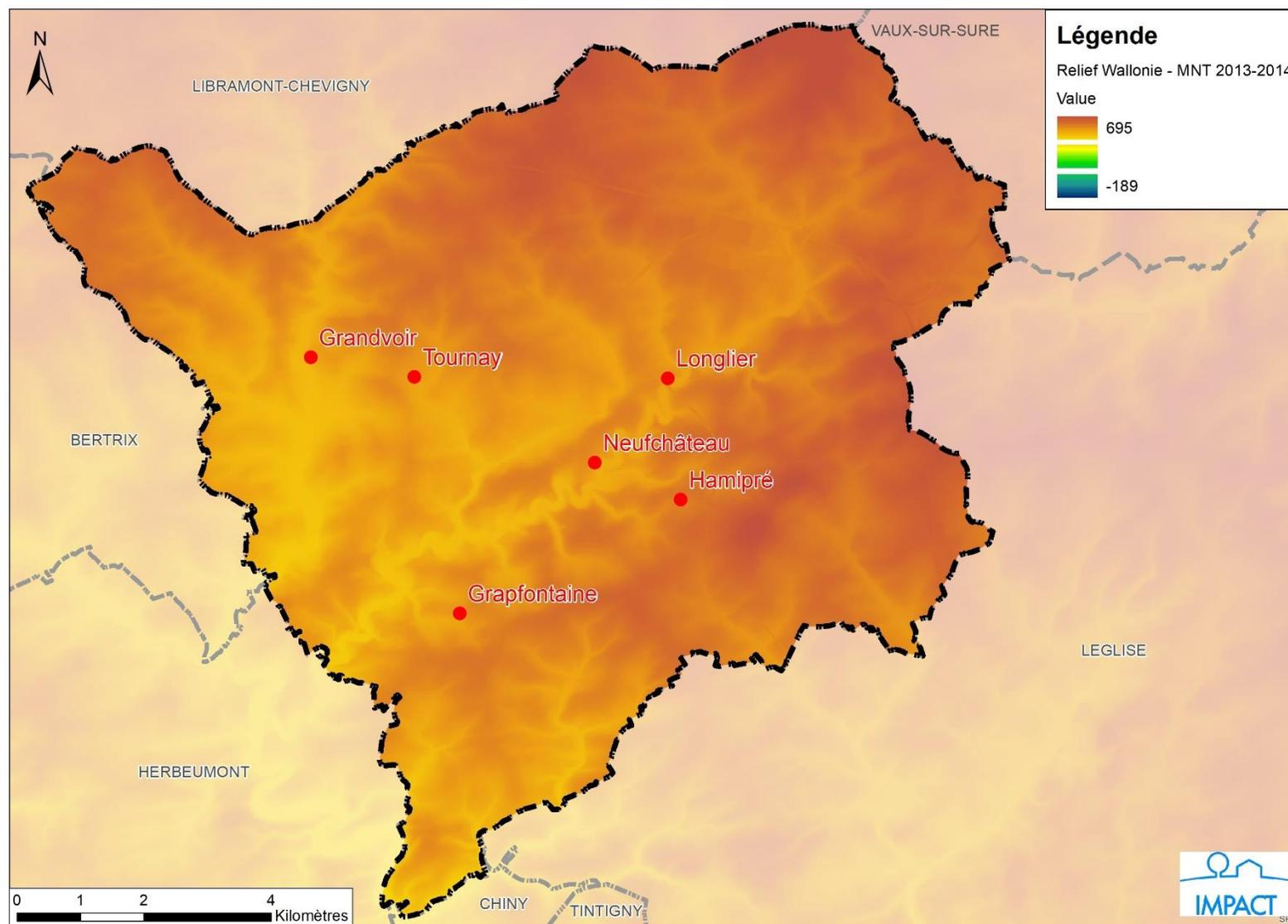
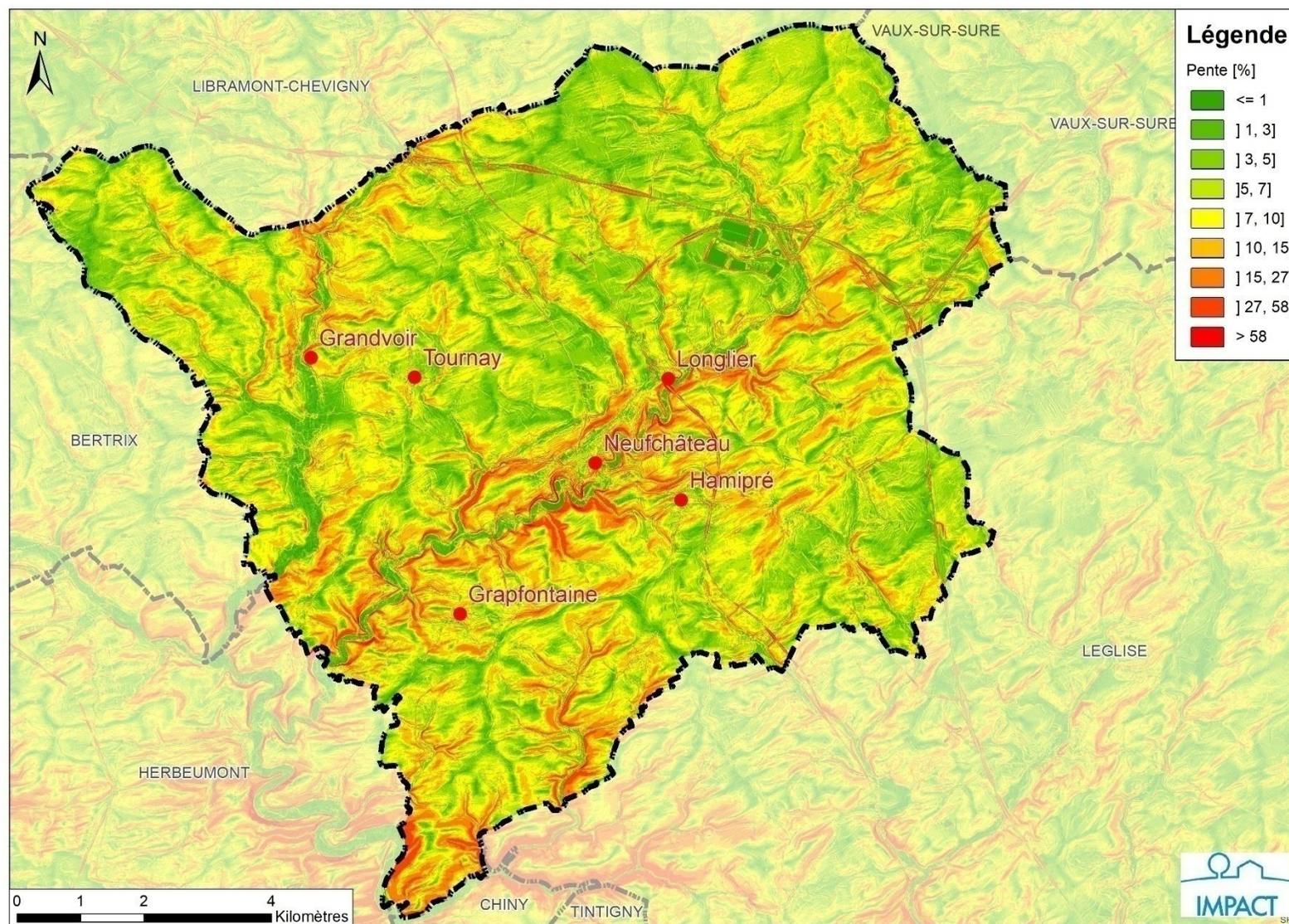


Figure 7-9 : Classe de pentes



7.2 Contexte naturel

7.2.1 *Natura 2000*

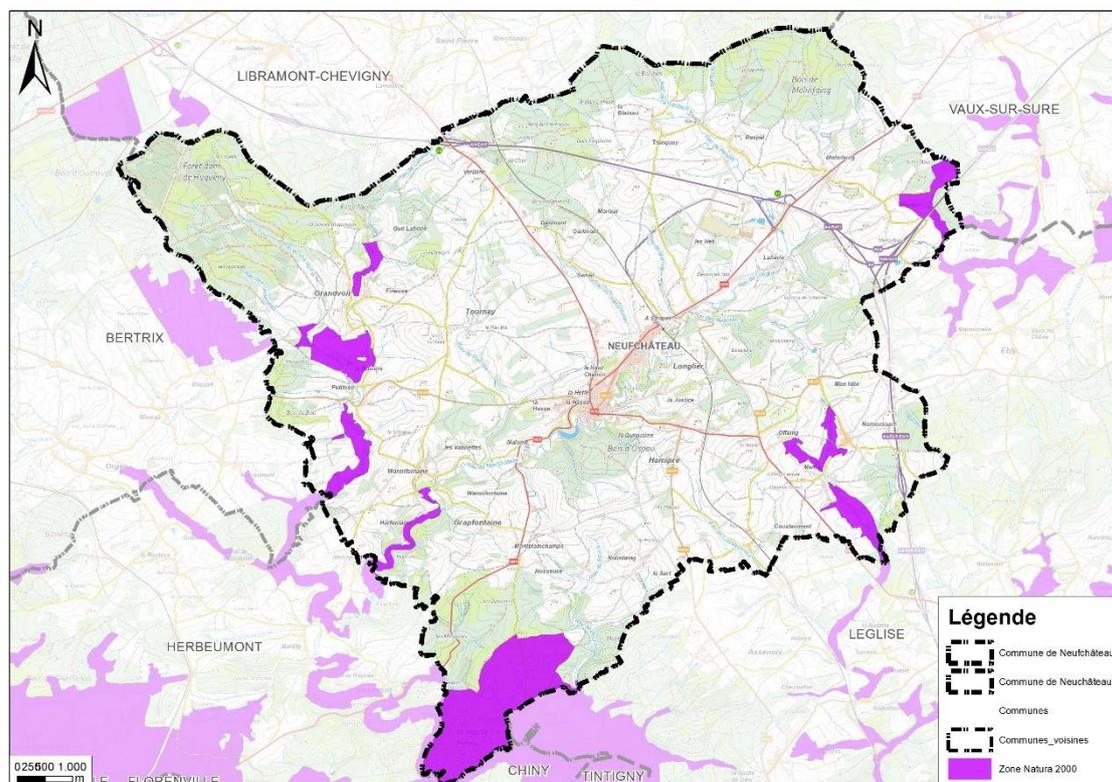
Le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne. Il doit assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés spécialement par chacun des Etats membres en application des directives européennes dites « Oiseaux » et « Habitats » de 1979 et 1992.

- La Directive 79/409/CEE ou Directive « Oiseaux » vise la protection des oiseaux sauvages sur le territoire communautaire et des habitats d'espèces les plus menacées. Ces habitats sont érigés en zones de protection spéciale (ZPS) ;
- La Directive 92/43/CEE ou Directive « Habitats » ou encore Directive « Faune – Flore – Habitats » vise quant à elle le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire. Ces habitats sont érigés en zones spéciales de conservation (ZSC).

Neufchâteau compte 4 sites Natura 2000, s'étendant au total sur 666 hectares, soit 5,8 % de la superficie communale. Les descriptions ci-dessous sont tirées du site relatif à la biodiversité en Wallonie.²⁴

Figure 7-10 : Zones Natura 2000 présentes sur la commune de Neufchâteau



²⁴Source : biodiversite.wallonie.be

 **BE34039 – Haute-Sûre**

Superficie : 2.889 ha dont 50 ha à l'échelle communale

Le site regroupe différentes vallées du bassin supérieur de la Sûre en amont de Martelange (Sûre, Beulet, Strange, Géronne, Basseille, Wisbich,...). Ce grand site comporte deux parties distinctes : au nord, une partie relativement ouverte reprenant les sources et les fonds de vallées des rivières et ruisseaux découpant le plateau ardennais. Cette partie du site est caractérisée par une activité agricole (élevage) assez présente et par une activité forestière plus marginale. Au sud, le site est plus forestier. Il est constitué par la partie septentrionale du massif de la forêt d'Anlier (partie située au nord de la route reliant l'Eglise à Martelange).

Au point de vue des habitats, le site de la Sûre comporte des habitats ouverts de grande qualité biologique comme des prairies submontagnardes, des prairies maigres oligotrophes, des nardaies, des mégaphorbiaies,... Les habitats forestiers sont également bien représentés, notamment dans la partie sud où le massif d'Anlier est réellement remarquable en raison notamment de l'étendue de sa hêtraie à luzule. Du point de vue des espèces, le site de la Sûre est réputé héberger une des dernières populations significatives de Moules perlières. Ces stations sont essentiellement situées sur la Sûre en aval de Volaville. Elles dépendent de la bonne qualité des eaux de la Sûre et de ses affluents. La qualité de l'eau bénéficie également au Chabot, à la Lamproie de planer ainsi qu'à la Loutre d'Europe. Enfin, le site de la Sûre héberge également des populations de Cuivré de la bistorte, de chauves-souris (notamment des espèces forestières), ainsi que des populations significatives d'oiseaux nicheurs ou hivernants visés par la directive européenne 79409 (Cigogne noire, Tarier des prés, Milan royal, Bécassine des marais, Pic mar, Pie-grièche écorcheur,...).

 **BE34047 – Haute-Vierre**

Superficie : 735 ha dont 181 ha à l'échelle communale

L'attrait particulier de ce site est sa composition en nombreux fonds de vallée bordés de près de fauche encore soumis par endroit aux crues annuelles. Ces caractéristiques permettent le maintien d'une belle population de Moules perlières et sont le terrain de chasse d'espèces prestigieuses tels que la Cigogne noire, le martin-pêcheur. Les mégaphorbiaies, vestiges de landes et zone de tremblants sont également bien présents dans ce paysage. L'étang de Luchy situé au nord du site possède encore une belle station de litorellion dont le maintien est assuré par une fluctuation annuelle du niveau des eaux. Cet étang constitue aussi une zone d'hivernage pour de nombreuses Sarcelles d'hiver et la Cigogne noire y effectue de fréquents arrêts en fin d'été.

 **BE34049 – Basse-Vierre**

Superficie : 2.906 ha dont 351 ha à l'échelle communale

Ce site prolonge le site de la Haute Vierre depuis Martilly jusqu'à la confluence de la Vierre et de la Semois à Les Bulles. Il englobe la totalité de la plaine alluviale de la Vierre entre ces deux points, avec la présence d'importantes étendues de mégaphorbiaies, de prairies alluviales, d'aulnaies. Ces milieux abritent des populations de cuivré de la bistorte, de moule perlière, de mulette épaisse, de Martin pêcheur, de castor et servent de site de nourrissage pour la cigogne noire. Le site inclut une part importante du massif de hêtraie acidophile qui borde la limite sud de l'Ardenne, avec des populations reproductrices de cigogne noire, de pic mar, de pic noir. Les prairies en clairière au niveau du village de Suxy correspondent pour partie à des prairies maigres de fauche avec présence de populations reproductrices de pies-grièches écorcheur et grise tandis que les différentes vallées qui rayonnent autour de Suxy (ruisseau des Brunwirys, du Moulin, du vague des Gomhets...) correspondent à d'anciens

milieux agro-pastoraux de grand intérêt biologique (nardaie, prairie à bistorte...). Au niveau des versants les plus raides de la Vierre, présence d'érablière de ravin avec des populations importantes de *Ranunculus platanifolius* et de *Lunaria rediviva*, rares en Ardenne méridionale.

BE34051 – Vallées du Ruisseau de Mellier et de la Mandebas

Superficie : 1.570 ha dont 84 ha à l'échelle communale

Le site reprend la moitié sud de la forêt de Rulles ainsi que les vallées de la Mellier et de la Mandebas, depuis leur source sur le plateau ardennais jusqu'à leur confluence avec la Rulles en Lorraine. Sur le plateau ardennais, le site correspond aux fonds de vallées de la Mellier et du Mandebas, ainsi que de leurs affluents, dans un contexte agricole où ces fonds de vallées sont occupés par des prairies de fauche à bistorte, des mégaphorbiaies, des prairies maigres de fauche, des aulnaies alluviales. Localement, le site comprend aussi de remarquables prairies maigres de fauche, des prairies du Molinion ainsi que des lambeaux de nardaies. Ces milieux servent de zone de nourrissage à la cigogne noire, d'habitat au cuivré de la bistorte, à la pie-grièche écorcheur et de zone d'hivernage à la bécassine des marais, à la pie-grièche grise. Dans sa partie aval, le site reprend une partie de l'important massif de hêtraie acidophile qui borde la retombée sud de l'Ardenne et abrite des populations de pic mar, de pic noir, de cigogne noire. Localement, les versant escarpés des vallées peuvent être occupés par de l'érablière de ravin, les têtes de bassin par de la boulaie tourbeuse. Dans leur partie aval, les vallées de la Mellier et de la Mandebas sont bordées d'importantes surfaces d'aulnaies, de mégaphorbiaies et abritent des populations reproductrices de castor. Le site assure une liaison hydrographique essentielle avec le site de la forêt d'Anlier, notamment pour la moule perlière dont on trouve sur le site des coquilles vides.

7.2.2 Réserve naturelle agréée

La commune de Neufchâteau compte 4 réserves naturelles agréées, s'étendant sur 22,4 hectares du territoire.

6618 – Molinfaing

Superficie : 6 ha (en totalité sur le territoire communal)

Description indisponible.

6621 – Sûre :

Superficie : 188 ha dont 7 ha à l'échelle communale

La réserve naturelle dite de la "Sûre" comprend de nombreuses zones humides intéressantes éparpillées sur les communes de Vaux-sur-Sûre, Fauvillers et Léglise, dans un paysage typiquement ardennais fait de prairies et de forêts, ici essentiellement résineuses. On y rencontre de multiples habitats comme les prés de fauche à canche cespiteuse (*Deschampsia cespitosa*) et bistorte (*Persicaria bistorta*), les bas-marais acides à comaret (*Comarum palustre*) et trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*), les mégaphorbiaies à reine des prés (*Filipendula ulmaria*), les magnocariçaies, les jonchaies à jonc acutiflore (*Juncus acutiflorus*), etc. Parmi les plantes intéressantes, citons l'orchis à larges feuilles (*Dactylorhiza majalis*), l'orchis tacheté (*Dactylorhiza maculata*), la linaigrette à feuilles étroites (*Eriophorum angustifolium*) et diverses espèces de laïches (*Carex* spp.). L'avifaune est tout aussi remarquable avec la présence d'espèces comme le tarier des prés (*Saxicola rubetra*), la fauvette grisette (*Sylvia communis*), la pie-grièche grise (*Lanius excubitor*), la rousserolle verderolle (*Acrocephalus palustris*), le bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*) et la bécassine des marais (*Gallinago gallinago*) durant la migration et en hiver.

 **6698 – Marbay**

Superficie : 9 ha (en totalité sur le territoire communal)

Cette réserve naturelle se trouve en Ardenne centrale, de part et d'autre du village et du ruisseau de Marbay, sur la commune de Neufchâteau, dans une vallée légèrement encaissée. Il s'agit d'un ensemble de parcelles très diversifiées qui abritent un grand nombre de formations végétales parmi lesquelles la nardaie mésohygrophile à nard (*Nardus stricta*), tormentille (*Potentilla erecta*), fétuque filiforme (*Festuca filiformis*), polygala à feuilles de serpolet (*Polygala serpyllifolia*) et probablement aussi arnica (*Arnica montana*), le bas-marais acide à comaret (*Comarum palustre*), trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*) et laïche à bec (*Carex rostrata*), les prés de fauche à angélique sauvage (*Angelica sylvestris*) et bistorte (*Persicaria bistorta*). On y trouve également des pâtures et quelques pessières installées sur sols humides (à exploiter). Ce site est localement très envahi par les ligneux et notamment des fourrés de saules. De nombreuses espèces d'oiseaux se reproduisent dans cette vallée dont la pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), le bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*), la fauvette grisette (*Sylvia communis*), la rousserolle verderolle (*Acrocephalus palustris*) ou encore la locustelle tachetée (*Locustella naevia*).

 **6761 – Vierre à Bertrix, Chiny et Herbeumont**

Superficie : 50 ha dont 0,4 ha à l'échelle communale

La réserve naturelle agréée de la Vallée de la Vierre s'étend en Ardenne méridionale entre Bertrix et Suxy, dans la portion amont de cet affluent de la Semois. A cheval sur les communes de Bertrix, Herbeumont et Chiny, elle est constituée d'une multitude de parcelles totalisant près de 50 hectares et disséminées sur une dizaine de kilomètres le long de la Vierre et des ruisseaux de Grandvoir et de Neufchâteau. La plupart des terrains ont été acquis par Natagora durant les années 2000 dans le cadre d'un projet LIFE intitulé "Conservation des habitats de la moule perlière". Ce mollusque d'intérêt communautaire, extrêmement menacé partout en Europe, trouve en effet dans la Vierre l'un de ses derniers bastions en Région wallonne. Il partage d'ailleurs son habitat avec une autre moule d'eau douce, la mulette épaisse (*Unio crassus*), également menacée même si elle demeure un peu plus répandue. Serpente à travers un paysage vallonné composé surtout de prairies et de bois, la rivière possède des eaux acides mais relativement eutrophes favorables au développement de plantes aquatiques comme la renoncule flottante (*Ranunculus fluitans*). La réserve naturelle en elle-même est caractérisée par une mosaïque de végétations diversifiée et très intéressante du point de vue biologique. Elle est occupée en de nombreux endroits par des prairies humides à hautes herbes appelées mégaphorbiaies, dont l'espèce la plus caractéristique est la reine des prés (*Filipendula ulmaria*). Le site regroupe d'autres communautés végétales plus ou moins bien développées selon l'humidité et la nature du sol ou encore l'exploitation ancienne de la zone: citons en particulier les prés de fauche humides à bistorte (*Persicaria bistorta*) et canche cespiteuse (*Deschampsia cespitosa*), très représentatives des fonds de vallée ardennais. Des prairies de fauche submontagnardes, des pâtures peu fertilisées, des prés à joncs, des magnocariçaias à laïche aigüe (*Carex acuta*) ou laïche vésiculeuse (*Carex vesicaria*) sont présents plus localement. En outre, dans la partie amont de la réserve, sur le site du Minimpré, il subsiste des fragments de bas-marais acides à laïche noire (*Carex nigra*), laïche étoilée (*Carex echinata*) et linaigrette à feuilles étroites (*Eriophorum angustifolium*), des éléments de tourbières tremblantes à comaret (*Comarum palustre*) et trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*) et même une petite nardaie méso-hygrophile à nard (*Nardus stricta*) et tormentille (*Potentilla erecta*), remarquable pour la région. Ces milieux ouverts traditionnellement exploités pour la production de foin sont habituellement envahis par les fourrés de saules après leur abandon. Le périmètre comporte aussi quelques étendues plus forestières dont des chênaies acidophiles couvrant les versants de la vallée et des aulnaies-frênaies rivulaires plus ou moins bien développées au bord de la Vierre. Particulièrement riche, la faune locale comprend diverses espèces emblématiques des

prés de fonds de vallées dont deux papillons de jour, le nacré de la bistorte (*Boloria eunomia*) et le cuivré de la bistorte (*Lycaena helle*). La réserve naturelle de la Vallée de la Vierre est inscrite en presque totalité dans les sites Natura 2000 BE34047 "Haute-Vierre" et BE34049 "Basse-Vierre".

7.2.3 Sites de grand intérêt biologique

Le territoire communal possède 32 sites de grand intérêt biologique. Les descriptions ci-dessous sont tirées du site relatif à la biodiversité en Wallonie.²⁵

93 – Béraumont-Nord (18,35 ha) :

Ce petit site est situé aux sources du ruisseau de Béraumont. Il comprend divers habitats oligotrophes typiques de cette partie de l'Ardenne méridionale dont une nardaie acidocline avec *Arnica montana*, *Dactylorhiza maculata*, *Platanthera bifolia*, etc. ; un complexe de molinaie/jonchaie à *Juncus acutiflorus* et de bas-marais acide à *Menyanthes trifoliata* et une boulaie sur tourbe où l'on notera *S phagnum sp.*, *Hydrocotyle vulgaris*, *Polytrichum commune*, *Equisetum sylvaticum*, etc.

La faune du site est encore mal connue. Nous soulignerons la présence de *Boloria selene* (Bottin, 2007) et de *Lycaena hippothoe* (DEMNA, 2006).

94 – Béraumont-Sud (14,94 ha) :

Description indisponible.

146 – Molinfaing (53,77 ha) :

La réserve naturelle de Molinfaing se trouve en Ardenne centrale sur la commune de Neufchâteau, à proximité des villages de Molinfaing et de Massul, en bordure des ruisseaux de Béraumont et de Massul. Il s'intègre dans un paysage mollement ondulé. Ce site présente une biodiversité absolument remarquable, notamment sur le plan botanique, avec des plantes de bas-marais acides comme le trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*), le comaret (*Comarum palustre*), la linaigrette à feuilles étroites (*Eriophorum angustifolium*), la lâche à bec (*Carex rostrata*), la lâche noire (*Carex nigra*), des jonchaies à jonc acutiflore (*Juncus acutiflorus*) abritant localement l'orchis à larges feuilles (*Dactylorhiza majalis*), des prés de fauche à bistorte (*Persicaria bistorta*), des mégaphorbiaies à reine des prés (*Filipendula ulmaria*) et angélique sauvage (*Angelica sylvestris*). On y observe également, plus ponctuellement, des habitats extrêmement menacés en Région wallonne comme le pré oligotrophe à orchis tacheté (*Dactylorhiza maculata*), succise (*Succisa pratensis*), platanthère à deux feuilles (*Platanthera bifolia*) et pédiculaire des bois (*Pedicularis sylvatica*) et la pelouse à nard (*Nardus stricta*) et arnica (*Arnica montana*). Mais l'une des caractéristiques de la réserve est la présence de nombreux et spectaculaires touradons de lâche paniculée (*Carex paniculata*). Tarier des prés (*Saxicola rubetra*), locustelle tachetée (*Locustella naevia*), rousserolle verderolle (*Acrocephalus palustris*) et bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*) sont quelques-uns des oiseaux nicheurs qui occupent ce site de grand intérêt.

421 - Fange de Straimont (18,68 ha) :

Description indisponible.

1099 – Marbay (90,28 ha) :

²⁵ Source : biodiversite.wallonie.be

Cette réserve naturelle se trouve en Ardenne centrale, de part et d'autre du village et du ruisseau de Marbay, sur la commune de Neufchâteau, dans une vallée légèrement encaissée. Il s'agit d'un ensemble de parcelles très diversifiées qui abritent un grand nombre de formations végétales parmi lesquelles la nardaie mésohygrophile à nard (*Nardus stricta*), tormentille (*Potentilla erecta*), fétuque filiforme (*Festuca filiformis*), polygala à feuilles de serpolet (*Polygala serpyllifolia*) et probablement aussi arnica (*Arnica montana*), le bas-marais acide à comaret (*Comarum palustre*), trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*) et laîche à bec (*Carex rostrata*), les prés de fauche à angélique sauvage (*Angelica sylvestris*) et bistorte (*Persicaria bistorta*). On y trouve également des pâtures et quelques pessières installées sur sols humides (à exploiter). Ce site est localement très envahi par les ligneux et notamment des fourrés de saules. De nombreuses espèces d'oiseaux se reproduisent dans cette vallée dont la pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), le bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*), la fauvette grisette (*Sylvia communis*), la rousserolle verderolle (*Acrocephalus palustris*) ou encore la locustelle tachetée (*Locustella naevia*).

✚ 1430 – Ardoisière d'Ospot (0,09 ha) :

Cette ardoisière relativement récente a été ouverte dans le versant de la vallée du ruisseau de Neufchâteau, à proximité immédiate de la ville de Neufchâteau. L'accès mène à un terre-plein herbeux où subsistaient jusqu'il y a peu quelques ruines. Deux fosses s'ouvrent dans le talus limitant le site; elles sont dotées d'une fermeture adaptée aux chiroptères. La partie supérieure du pierrier est ouverte, tandis que la pente, encore assez instable, est davantage colonisée par les ligneux. Le principal intérêt biologique du site est d'ordre chiroptérologique. La végétation présente un intérêt assez mineur.

✚ 1441 – Ardoisière de Barville (0,99 ha) :

Cette ardoisière souterraine, ouverte dans le versant gauche de la vallée du ruisseau du Gros Caillou, comprend un pierrier envahi par d'abondants ligneux pionniers, plusieurs fosses encore pénétrables et des vestiges de bâtiments d'exploitation. L'intérêt biologique de ce site est principalement d'ordre chiroptérologique.

✚ 1442 – Ardoisières du Blanc Caillou (3,41 ha) :

Ces deux ardoisières contiguës, ouvertes dans le versant gauche de la vallée du ruisseau du Gros Caillou, comprennent trois entrées de galeries, des vestiges de baraque et des lambeaux de murs. L'intérêt biologique est principalement d'ordre chiroptérologique.

✚ 1748 – Ruisseau de Neufchâteau (12,25 ha) :

Bel ensemble de prairies alluviales, en partie pâturées par des chevaux camarguais, en amont du centre-ville de Neufchâteau, incluant des mégaphorbiaies à reine des prés, des cariçaies, des jonçaies, des roselières à baldingère, des pâtures humides, mais aussi des fragments de prés maigres sur les versants.

✚ 1749 – Ruisseau de Longlier (3,32 ha) :

S'étendant au sud du village de Longlier, en contre-bas de l'église, le site comprend une partie humide avec notamment mégaphorbiaie, cariçaies et roselières à baldingère, et une partie sèche sur versant schisteux avec notamment un pré maigre submontagnard en cours d'envahissement par le genêt à balai. A l'heure actuelle, seule la partie humide est protégée et est gérée par les Réserves Naturelles Natagora.

✚ 1753 – Marais du Moulin Klepper (1,46 ha) :

Belle zone humide située dans la vallée du Ruisseau de Neufchâteau juste en amont du Moulin Klepper. On y observe une mégaphorbiaie à reine des prés en mélange avec des roselières à baldingère et magnocariçaises.

✚ **1755 – Ruisseau du Grand Vivier (4,08 ha) :**

Zone humide située au nord de Neufchâteau, en aval de la route de Tournay, de part et d'autre du Ruisseau du Grand Vivier et d'un petit affluent. On y trouve une succession de bas-marais acides riche en laïche noire (*Carex nigra*), des mégaphorbiaies à reine des prés, des prairies mouilleuses à glycérie flottante (*Glyceria fluitans*), etc.

✚ **1756 – Sources du Ruisseau d'Ospau (7,57 ha) :**

Ensemble de végétations hygrophiles et de prairies maigres de fauche au niveau des sources du Ruisseau d'Ospau, au nord de la route reliant les villages de Hamipré et Offaing. Les parties humides comportent surtout des éléments de mégaphorbiaie, avec quelques fragments de bas-marais acides. La prairie de fauche est caractérisée par un cortège végétal diversifié.

✚ **1757 – Ruisseau d'Ospau au lieu-dit Le Hol (1,56 ha) :**

Ensemble prairial situé en Ardenne méridionale, dans la périphérie de Neufchâteau, en rive droite du Ruisseau d'Ospau et constitué au nord d'une zone humide et au sud d'une prairie maigre. La végétation prépondérante de la partie nord est constituée par un pré à bistorte (*Persicaria bistorta*) et canche cespiteuse (*Deschampsia cespitosa*) mêlé à des éléments de bas-marais acide et de mégaphorbiaie. La reproduction du cuivré de la bistorte (*Lycaena helle*) y a été observée.

✚ **1758 – Ruisseau d'Ospau en aval de la Fontaine St-Eloi (0,91 ha) :**

Intéressante zone humide ardennaise située dans la région de Neufchâteau, en rive droite du Ruisseau d'Ospau, dans une zone de source à environ 300 m en aval de la Fontaine St-Eloi. La végétation prépondérante est constituée par un pré à bistorte (*Persicaria bistorta*) et canche cespiteuse (*Deschampsia cespitosa*) mêlé à des éléments de bas-marais acide et de mégaphorbiaie. La reproduction du cuivré de la bistorte (*Lycaena helle*), une espèce légalement protégée, y a été constatée récemment.

✚ **1759 – Mare du Ruisseau de Cousteumont (0,09 ha) :**

Mare située au milieu de pâtures, un peu en aval d'une des sources du Ruisseau de Cousteumont. Malgré son caractère artificiel, ce plan d'eau présente une flore assez intéressante, notamment un herbier flottant de potamot nageant (*Potamogeton natans*) et des franges à rubanier simple (*Sparganium emersum*) et rubanier rameux (*Sparganium erectum*). Le site héberge aussi plusieurs espèces d'odonates ainsi que le coléoptère *Donacia marginata* et le papillon *Elophila nymphaeata* dont la chenille se nourrit du potamot.

✚ **1760 – Ruisseau de Cousteumont (3,27 ha) :**

Site comprenant les abords du Ruisseau de Cousteumont, juste en amont du village homonyme, et constitué de prairies humides pâturées avec éléments de mégaphorbiaie, jonçaie, bas-marais acide... Le cours d'eau lui-même renferme en abondance *Ranunculus hederaceus*, une renoncule aquatique peu commune.

✚ **1763 – Partie amont du Ruisseau du Sart (3,75 ha) :**

Le site comprend la partie supérieure du Ruisseau du Sart, juste au sud du hameau du même nom (jadis rattaché à la commune d'Assenois). On y rencontre des terrains fangeux portant une intéressante mosaïque de végétations hygrophiles: mégaphorbiaies, jonçaias acutiflores, bas-marais acides, cariçaias, pâtures humides, etc. Plus en aval se trouvent plusieurs lentilles tourbeuses, malheureusement enrésinées.

✚ 1764 – Bourzy (2,01 ha) :

Zone humide de part et d'autre du Ruisseau de Bourzy, au sud du village de Nolinfaing, dominée par la mégaphorbiaie à reine des prés avec aussi des éléments de bas-marais acide, pâtures, fourrés de saules et d'aulnes ainsi que quelques haies. La pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) y est signalée comme nicheuse. Le ruisseau est colonisé par le grand gerris *Aquarius najas*, une espèce en régression sur le territoire belge.

✚ 1765 – Sources du Ruisseau de Bourzy (1,79 ha) :

Le site correspond à la partie supérieure du Ruisseau de Bourzy, à l'est du village de Nolinfaing. Outre l'étroite zone alluviale proprement dite, où l'on observe une végétation de mégaphorbiaie et de bas-marais acide environnée de pâtures, le périmètre inclus également une petite carrière de grès abandonnée et un versant sec occupé par une lande herbeuse et de très vieux fourrés de genêt à balais.

✚ 2109 – Ruisseau des Gruserelles (3,66 ha) :

Le site, s'étendant en Ardenne méridionale, à environ 5 km à l'ouest de Neufchâteau, comprend la partie aval de la vallée du ruisseau de Gruserelles. Ce petit cours d'eau affluent du ruisseau de la Rosière fait partie du bassin de la Semois. Peu avant sa confluence, il traverse des habitats humides de grand intérêt: mégaphorbiaies, prairies de fauche, cariçaias, jonçaias acutiflores, bas-marais acides et même fragments de près à nard. La faune regroupe diverses espèces intéressantes. On observe notamment plusieurs cantons de bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*), la reproduction de la lamproie de Planer (*Lampetra planeri*) et la présence de deux papillons spécialisés, à savoir le nacré de la bistorte (*Boloria eunomia*) et le cuivré de la bistorte (*Lycaena helle*).

✚ 2717 – Ruisseau du Pan Wé (12,9 ha) :

Le site du Ruisseau du Pan Wé se situe au sud du petit village de Tournay, sur la commune de Neufchâteau. Il est constitué d'une série de zones humides extrêmement intéressantes, incluant des fragments de bas-marais acides à *Carex nigra* et *Comarum palustre*, des prairies humides abandonnées riches en bistortes et des mégaphorbiaies, ... Le cuivré de la bistorte (*Lycaena helle*) et le nacré de la bistorte (*Boloria eunomia*), deux espèces de papillons diurnes protégées, fréquentent le site et la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) y a également été observée.

L'intégrité biologique de la zone semble avoir été récemment (2013?) mise à mal de par la création d'une série de mares, entraînant la destruction d'une part importante de l'habitat.

✚ 2721 – Ruisseau de Grandvoir :

Le ruisseau de Grandvoir, aussi appelé ruisseau de la Rosière, est un petit cours d'eau de l'Ardenne méridionale qui serpente à travers une vallée verdoyante à l'ouest de Neufchâteau avant de rejoindre la Vierre entre le Bois de Waillimont et le hameau de Menugoutte. Du village de Petitvoir jusqu'à la zone de confluence, l'étroite plaine alluviale est parsemée de prairies de fauche humides, de mégaphorbiaies, de bas-marais acides, de fourrés de saules dont l'intérêt biologique est conséquent. D'excellente qualité,

les eaux du ruisseau accueillent des herbiers de renoncule flottante (*Ranunculus fluitans*) et surtout une population de moule perlière (*Margaritifera margaritifera*), une espèce d'intérêt communautaire très menacée en Wallonie et d'ailleurs visée durant les années 2000 par un projet LIFE spécifique intitulé "Conservation des habitats de la moule perlière". L'installation du castor (*Castor fiber*) dans le secteur n'est pas sans impact sur le milieu aquatique et en particulier l'habitat très sensible de la moule perlière. Bien qu'encore peu documenté, le peuplement faunistique des prairies humides comprend différentes espèces remarquables, dont le nacré de la bistorte (*Boloria eunomia*) et le cuivré de la bistorte (*Lycaena helle*), sans doute les deux papillons de jour les plus emblématiques des fonds de vallées ardennais. La vallée du ruisseau de Grandvoir est entièrement inscrite dans le site Natura 2000 BE34047 "Haute-Vierre" tandis que sa partie centrale, à l'ouest de Harfontaine, comporte plusieurs parcelles protégées totalisant une dizaine d'hectares rattachées à la réserve naturelle agréée de la Vallée de la Vierre.

2757 – Ruisseau de Lamouline (6,9 ha) :

Le site est localisé en Ardenne, au sud de Libramont-Chevigny, à une altitude de 410 m. Il comprend un ensemble de prairies de fauche humides s'étendant le long du ruisseau de Lamouline, petit cours d'eau dépendant de la Vierre. L'intérêt biologique de cette petite vallée a été révélé par la présence de plusieurs papillons spécialisés et très localisés en Wallonie, comme le cuivré de la bistorte (*Lycaena helle*) et le nacré de la bistorte (*Boloria eunomia*).

2814 – Zone humide de Fineuse (5,84 ha) :

Localisée en Ardenne, en bordure nord du village de Grandvoir, la zone humide de Fineuse longe le Ruisseau de Grandvoir et est constituée de divers biotopes caractéristiques: mégaphorbiaies, saussaie marécageuse, aulnaie-frênaie alluviale, ... Le Cuivré de la bisorte (*Lycaena helle*), un papillon de jour d'intérêt communautaire, fréquente le site.

2815 – Ruisseau du Pré du Foi (3,11 ha) :

Localisé en Ardenne, au nord du village de Grandvoir, en bordure du massif forestier de Petite Huqueny, le site est traversé par le Ruisseau du Pré du Foi et est constitué d'une mosaïque de biotopes intéressants, allant de la jonchaie à la mégaphorbiaie en passant par les bas-marais acides et la nardaie. Le Cuivré de la bistorte (*Lycaena helle*) y est présent.

3150 – Ardoisière de La Chaurnô (0,6 ha) :

Ce site est une ancienne ardoisière, située en Ardenne et plus précisément à Neufchâteau. Elle a un intérêt chiroptérologique important pour l'hibernation des chauves-souris.

3159 – La Valette (3,90 ha) :

Petit ensemble bocager ardennais, comprenant des prairies maigres de fauche et des prairies pâturées. Outre son intérêt pour l'habitat, ce site a un intérêt ornithologique pour la présence de la Pie-grièche écorcheur.

3169 – La Maladrie (42,12 ha) :

Description indisponible.

3175 – Ruisseau de Neufchâteau aval (7,39 ha) :

Description indisponible.

7.2.4 Zones humides d'intérêt biologique (Ramsar)

1407 – Vallée de la Haute Sûre

Superficie : 29.000 ha dont 335 ha à l'échelle communale

Une partie de la zone humide d'intérêt biologique Vallée de la Haute-Sûre s'étend sur l'est du territoire communal de Neufchâteau, à Massul.

Selon le service d'information sur les sites Ramsar, « la Vallée de la Haute-Sûre fait partie d'un site transfrontalier de Ramsar en Belgique et au Luxembourg, composé d'un complexe de zones humides boisées, de tourbières, de prairies humides, de roseaux, de sources et de zones rurales. Le barrage d'Esch-sur-Sûre forme un réservoir de 380 hectares dans la partie luxembourgeoise (site numéro 1408). La mosaïque d'habitats de la vallée soutient les mammifères menacés à l'échelle internationale, y compris la loutre européenne *Lutra lutra*, la chauve-souris brune à longues oreilles *Plecotus auritus*, la pipistrelle commune *Pipistrelle Pipistrellus Pipistrellus* et le blaireau *Meles meles*. Il abrite également une vingtaine d'espèces de poissons, ainsi que la moule perlière d'eau douce en voie de disparition *Margaritifera margaritifera* qui dépend de la truite de rivière *Salmo trutta* pour les premières étapes de son développement. Outre les plantes typiques des zones humides telles que *Comarum palustre* et *Menyanthes trifoliata*, les rares *Epipactis palustris* et *Pedicularis palustris* sont également présents. Le site est une escale et une aire de nidification importantes pour de nombreux oiseaux, notamment la cigogne noire. Le barrage fournit de l'eau potable à 80% de la population luxembourgeoise. La pollution par l'agriculture intensive et les eaux usées non traitées a affecté la qualité de l'eau de la Sûreté et de ses affluents, tandis que l'introduction d'espèces d'arbres résineux a bouleversé l'équilibre des communautés aquatiques écologiques. Des activités incontrôlées telles que la chasse, les sports nautiques, la pêche de loisirs et le vélo perturbent également le site. Pour la partie belge du site, un plan de gestion a été mis en œuvre depuis 2007. Plusieurs projets (y compris des projets transfrontaliers) ont soutenu la protection et la restauration des milieux humides et sensibilisé le public. »²⁶

7.2.5 Espèces invasives

La problématique des espèces invasives est présente sur le territoire communal, notamment par la présence de la berce du Caucase.

« La berce du Caucase est une des plus grande plante herbacée d'Europe. Elle peut atteindre 4 m de haut et 10 cm de diamètre. Les feuilles sont divisées en lobes à bord dentés. Les fleurs sont regroupées en de larges ombelles blanches dont la largeur peut atteindre 80 cm. Une plante peut compter jusqu'à 80 000 fleurs. Elle se disperse par graines. Au regard de sa taille imposante, l'espèce a tendance à dominer la végétation et à créer un ombrage important qui empêche les espèces indigènes de se développer. »²⁷

Plusieurs travaux d'éradication ont été réalisés. La commune de Neufchâteau constate qu'il n'y a plus de berce au chemin de la Scierie, dans la rue de la Justice et aux garages Zachary à Neufchâteau, en face de la police à Massul et au Poteau de fer. Une seule repousse a été constatée au camping de la Spineuse. Trois emplacements ont été découverts rue des Coquelicots comprenant 5,2 et 1 berces.

7.2.6 Arbres et haies remarquables

²⁶ Source : <https://rsis.ramsar.org/>

²⁷ Source : <http://alterias.be/>

 **Arbres remarquables :**

La commune de Neufchâteau compte 47 arbres remarquables sur son territoire. Ils sont recensés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Inventaire des arbres remarquables sur la commune de Neufchâteau - 2020

Sections	Adresse	Dénomination latine	Dénomination française
Longlier	Lieu-dit « Marfontaine »	Fagus sylvatica	Hêtre commun
	Gérimont, 2	Fagus sylvatica purpurea	Hêtre pourpre
	Respelt, 5	Fraxinus excelsior	Frêne commun
	Semel – Lieu-dit « Les Beaux Prés »	Fagus sylvatica	Hêtre commun
	Gérimont, 1	Fagus sylvatica	Hêtre commun
	Voie des Fers, 8 – Massul	Fagus sylvatica	Hêtre commun
	Gérimont, 1	Fagus sylvatica	Hêtre commun
	Voie des Fers, 8 – Massul	Fagus sylvatica	Hêtre commun
	Lieu-dit « Bahutai »	Acer pseudoplatanus	Érable sycomore
	Gérimont, 2	Acer pseudoplatanus	Érable sycomore
	Lahérie – Lieu-dit « La Croix de l'Homme »	Fagus sylvatica	Hêtre commun
	Gérimont, 2	Quercus robur	Chêne pédonculé
	Chemin de Marfontaine – Massul	Fraxinus excelsior	Frêne commun
	La Faloze de Balaclava, 9	Tilia x europaea	Tilleul de Hollande
	Gérimont, 2	Acer pseudoplatanus	Érable sycomore
Gérimont, 2	Alnus glutinosa	Aulne glutineux	
Gérimont, 2	Aesculus hippocastanum	Marronnier d'Inde	
Neufchâteau	Avenue de la Gare, 16	Fagus sylvatica purpurea	Hêtre pourpre
	Avenue de la Gare, 110	Fagus sylvatica purpurea	Hêtre pourpre
	Rue Franklin Roosevelt, 19	Fagus sylvatica Laciniata	Hêtre commun à feuilles laciniées
	Avenue de la Gare, 10	Fagus sylvatica purpurea	Hêtre pourpre
	Avenue de la Gare, 16	Picea sitchensis	Épicéa de Sitka
	Grand-Place	Tilia x europaea	Tilleul de Hollande
	Avenue de la Gare, 16	Abies procera	Sapin noble
	Avenue de la Gare	Fagus sylvatica purpurea	Hêtre pourpre
	Avenue de la Gare, 16	Liriodendron tulipifera	Tulipier de Virginie
	Avenue de la Gare, 16	Fagus sylvatica laciniata	Hêtre commun à feuilles laciniées
	Avenue de la Gare, 16	Fagus sylvatica pendula	Hêtre pleureur
Avenue de la Gare, 16	Fagus sylvatica atropunicea	Hêtre pourpre	
Grandvoir	Lieu-dit « La Holière »	Fagus sylvatica	Hêtre commun
Tournay	Chemin de la Rosière, 2 – Petitvoir	Fraxinus excelsior pendula	Frêne pleureur
	Route de Bertrix – Petitvoir	Fagus sylvatica purpurea	Hêtre pourpre
	Chaussée des Barrières, 35 – Petitvoir	Acer pseudoplatanus	Érable sycomore
	Chaussée des Barrières, 35 – Petitvoir	Fagus sylvatica purpurea	Hêtre pourpre
Grapfontaine	Route du Champ Brigand	Acer pseudoplatanus	Erable sycomore

	N85 – Bois de Haute Hevau	Quercus robur	Chêne pédonculé
	N85 – Bois de Haute Hevau	Quercus robur	Chêne pédonculé
	Rue aux Evêts – Warmifontaine	Aesculus hippocastanum	Marronnier d’Inde
Hamipré	Rue de Récollets, 4	Aesculus hippocastanum	Marronnier d’Inde
	Chemin du Bois Cognon – Namoussart	Aesculus hippocastanum	Marronnier d’Inde
	Lundifontaine – Namoussart	Fagus sylvatica	Hêtre commun
	Lundifontaine – Namoussart	Quercus robur	Chêne pédonculé
	Chemin du Sarnier, 5 – Marbay	Aesculus hippocastanum	Marronnier d’Inde
	Lieu-dit « La Brouchière » - Marbay	Fagus sylvatica	Hêtre commun
	Lieu-dit « Derrière l’Hôpital »	Fagus sylvatica	Hêtre commun
Ancienne commune d’Assenois	Le Sart	Fagus sylvatica	Hêtre commun
	Le Sart	Aesculus hippocastanum	Marronnier d’Inde

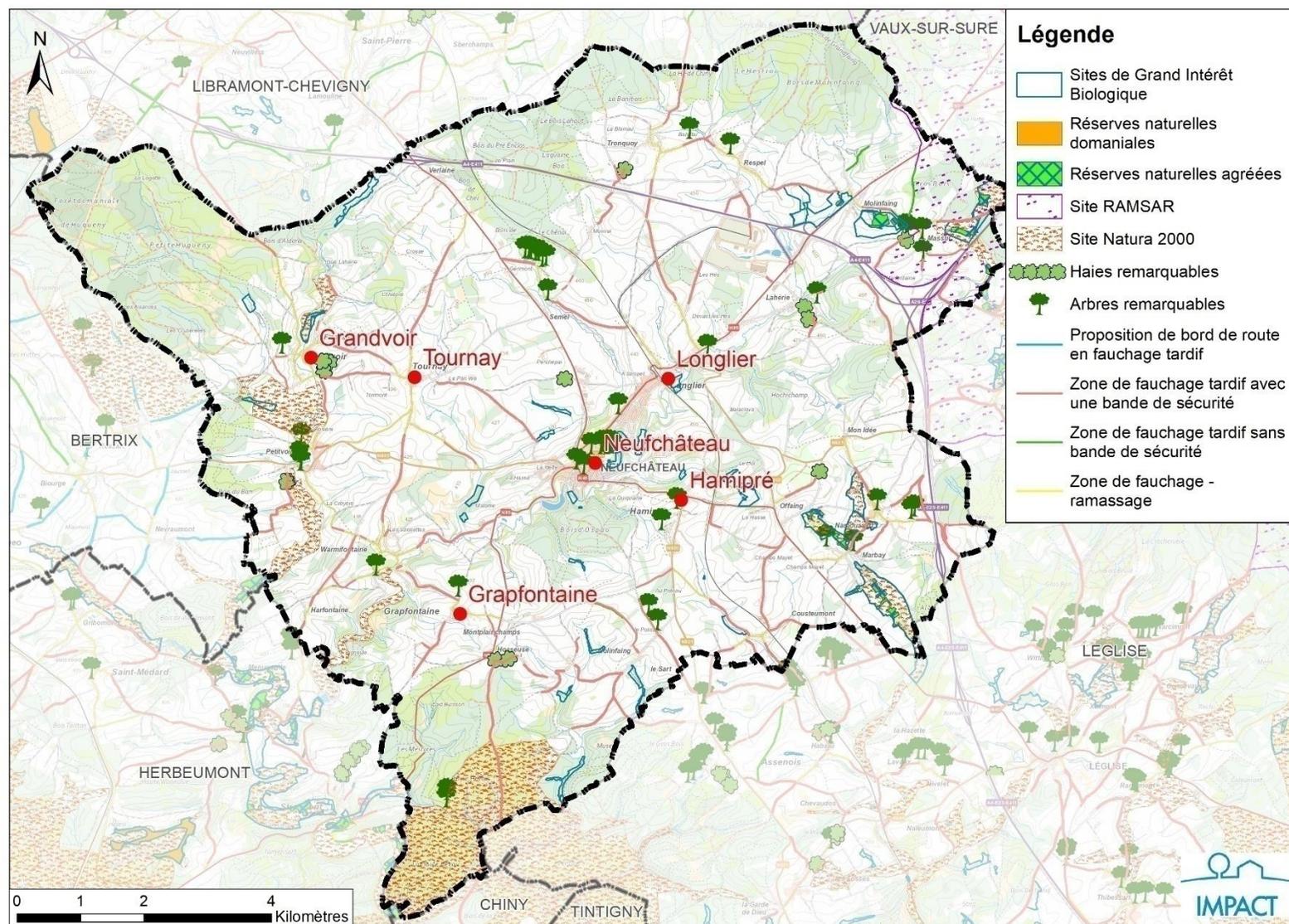
 **Haies remarquables :**

Elle compte également 13 haies remarquables sur son territoire. Elles sont recensées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4 : Inventaire des haies remarquables sur la commune de Neufchâteau - 2020

Sections	Adresse	Dénomination latine	Dénomination française
Grapfontaine	Hosseuse	Carpinus betulus	Charme commun
	Montplainchamps	Carpinus betulus	Charme commun
Grandvoir	Fineuse	Fagus sylvatica	Hêtre commun
	Fineuse	Fagus sylvatica	Hêtre commune
Longlier	Le Puit du Bois, 3-5	Crataegus sp.	Aubépine sp.
	Tronquoy – Lieu-Dit « La Croix de Pierre »	Fagus sylvatica	Hêtre commun
	Voie des Fers, 9 – Massul	Fagus sylvatica	Hêtre commun
	Route de Semel – Lieu-dit « Perchepai »	Carpinus betulus	Charme commun
Hamipré	Le Haut de Baudrimont	Fagus sylvatica	Hêtre commun
Tournay	Route des Fagnes – Petitvoir	Crataegus sp.	Aubépine sp.
	Route des Fagnes – Petitvoir	Crataegus sp.	Aubépine sp.
Neufchâteau	Avenue de la Gare, 16	Tilia x europaea	Tilleul de Hollande
	Avenue de la Gare, 16	Tilia x europaea	Tilleul de Hollande

Figure 7-11 : Sites naturels



7.2.7 *Cercles naturalistes*

La commune de Neufchâteau compte trois cercles naturalistes reconnus par le cercle des naturalistes belge :

- Observatoire d'Astronomie et de Nature ;
- Le Triton ;
- Centre Ardenne.

Les cercles naturalistes organisent des inventaires, des explorations de milieux, des visites thématiques et diverses activités liées à la nature et la biodiversité.

7.2.8 *Parc naturel*

Les Parcs naturels de Wallonie sont des territoires reconnus pour leur intérêt biologique et géographique situés dans des zones rurales wallonnes. Ils révèlent des paysages remarquables, avec une biodiversité forte où de nombreuses espèces de la faune et de la flore méritent d'être protégées. La Wallonie compte 12 parcs naturels au sein de son territoire.

Aux côtés des communes de Bastogne, Fauvillers, Habay, Léglise, Martelange et Vaux-sur-Sûre, Neufchâteau fait partie du Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier. Ses actions s'inscrivent dans la protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel, les paysages et l'aménagement du territoire, et le développement rural et économique.

Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier s'est doté d'une charte paysagère afin d'œuvrer au développement harmonieux du territoire. Pour commencer, la charte comprend un diagnostic du territoire. Dans ce dernier, sont mis en évidence les atouts, les faiblesses, les opportunités et les menaces pesant sur le paysage. Sur base de ce diagnostic, des recommandations sur tout le territoire ont été rédigées. C'est grâce à un programme d'actions concrètes, qui seront menées sur le territoire d'ici 2033, que cette charte sera mise en œuvre.

Le champ d'action se répartit selon 4 thématiques :

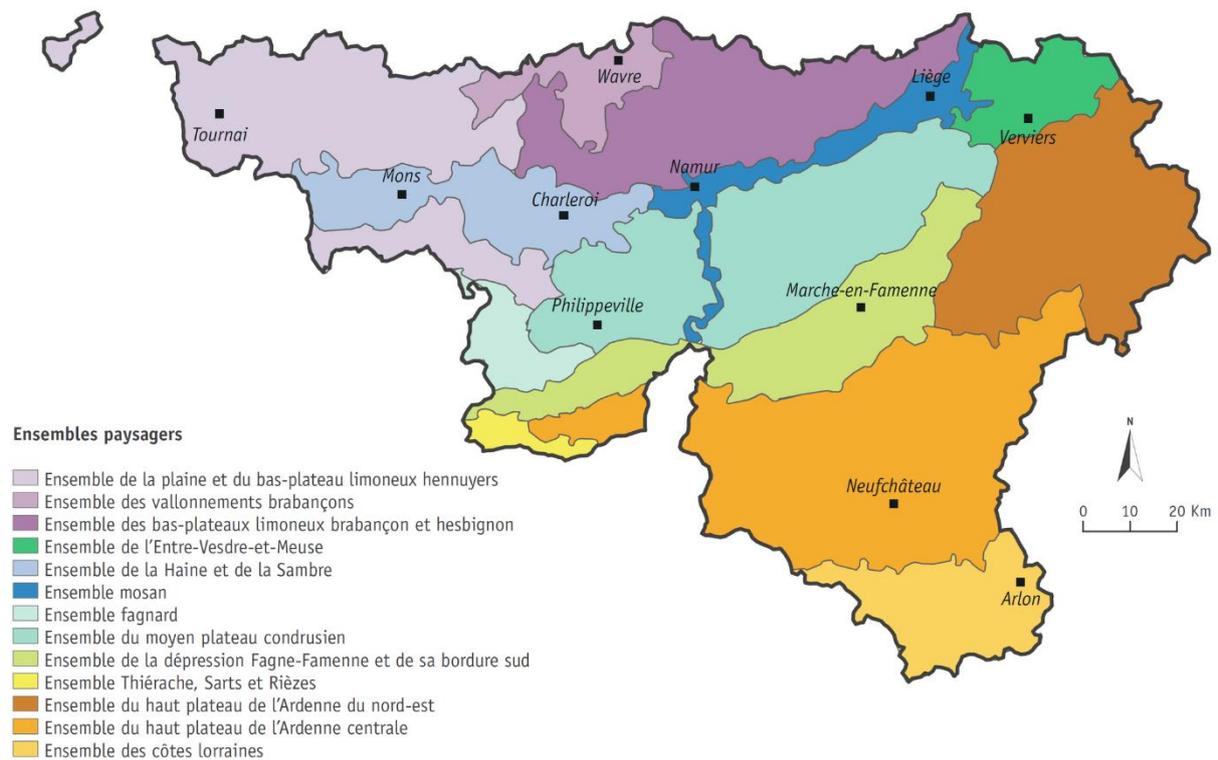
- L'espace bâti ;
- Le paysage non-bâti ;
- Les infrastructures ;
- La pédagogie.

7.3 **Contexte paysager**

7.3.1 *Description paysagère*

Selon la cartographie des territoires paysagers de la CPDT (2004), la commune de Neufchâteau appartient à l'ensemble paysager du haut plateau de l'Ardenne centrale.

Figure 7-12 : Ensembles paysagers - 2004 - CPDT



Les éléments ci-dessous sont repris de l'étude « Les territoires paysagers de Wallonie » (2004) réalisée par la CPDT.

Le haut plateau de l'Ardenne centrale fait partie du massif schisteux rhénan qui regroupe les plateaux les plus hauts de l'Eifel allemand et de l'Ardenne du nord-est, puis, à un niveau inférieur, l'Oesling luxembourgeois, l'Ardenne centrale et, au-delà de la Meuse, le bout du plateau de l'Ardenne occidentale. Le plateau central ardennais descend lentement par paliers, de 550 m au nord-est à environ 400 m au sud-ouest. Au sud comme au nord, les cours d'eau entament fortement ses bordures en y creusant des vallées parfois profondes, isolant des hauts plateaux résiduels tels que la Croix-Scaille (505 m) et le plateau de Saint-Hubert (598 m). L'Ardenne centrale est caractérisée par des plateaux centraux agricoles au relief tranquillement ondulé et des bordures forestières au relief disséqué. L'habitat de cet ensemble est relativement homogène, caractérisé par le groupement des maisons en villages. A l'ouest, les villages sont plutôt concentrés tandis qu'à l'est, villages et hameaux sont plus lâches.

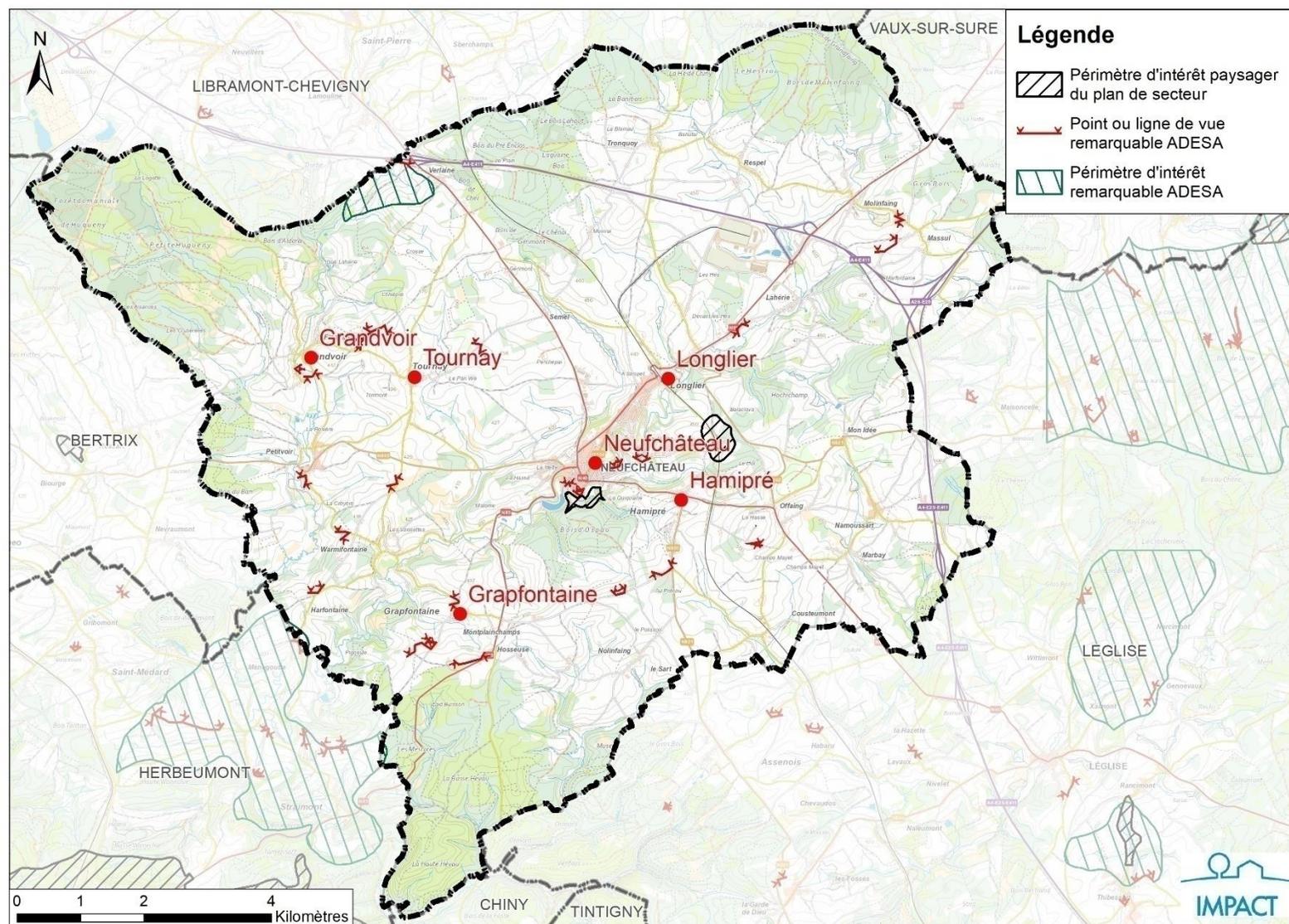
7.3.2 *Périmètres d'intérêt paysager et points de vue remarquable*

La commune de Neufchâteau compte deux périmètres d'intérêt paysager inscrits au plan de secteur, à savoir au nord du Bois d'Ospau et une zone entre Longlier et Hamipré.

L'ADESA identifie un périmètre d'intérêt remarquable au sud-ouest de Verlaine.

L'ADESA identifie également plusieurs points ou lignes de vue remarquable à Molinfaing, Grapfontaine, Hosseuse, Harfontaine, Warmifontaine, Grandvoir, Tournay ou encore Neufchâteau. Plusieurs points figurent entre Namoussart et Grapfontaine. Un point/ligne de vue figure également entre Lahérie et Longlier.

Figure 7-13 : Périmètres d'intérêt paysager et points de vue remarquable



7.4 **Programmes mis en place en faveur de l'environnement**

✚ Plan Maya :

La commune de Neufchâteau adhère au « Plan Maya ». Dans le but de favoriser le développement des butineuses, jouant un rôle majeur dans la fécondation et la reproduction de plus de 80 % des espèces végétales (nécessaires à la survie d'espèces animales), le projet vise à promouvoir les plantations d'essences mellifères (prés fleuris, vergers, plantation de haies...). Lancé en 2011, le Plan Maya a pour objectif de sauvegarder les populations d'abeilles et autres insectes butineurs en Wallonie. Il est maintenant intégré dans l'appel à projets BiodiverCité.

✚ Appel à projets BiodiverCité

L'appel à projets BiodiverCité a été lancé en 2021. Cet appel a pour but de rationaliser et regrouper les subsides dans le cadre de la biodiversité (Plan Communal de Développement de la Nature, Plan Maya, Cimetière Nature, ...). Chacune des communes wallonnes peut introduire une demande de subside.

Les citoyens de la commune ont, par ailleurs, été conviés à rejoindre le groupe nature afin de:

- voir le suivi des projets BiodiverCité ;
- disposer des informations relatives à l'appel ;
- proposer des idées de projets à introduire dans BiodiverCité.

✚ Convention « Bords de Routes – Fauchage tardif » :

Depuis 2005, la commune de Neufchâteau adhère à la convention « Bords de route – Fauchage tardif ». Cette campagne vise au maintien, à la restauration et au développement des potentialités d'accueil de la vie sauvage sur l'ensemble du territoire. En effet, les bords de route peuvent jouer un rôle important comme espace refuge pour la faune et la flore sauvages.

✚ Participation à l'évènement « Semaine de l'arbre » :

Neufchâteau participe également à l'évènement annuel « Semaine de l'arbre ». Selon Walstat, la commune a déposé au total 20 candidatures pour faire partie des 60 communes wallonnes sélectionnées. Chaque année, une distribution de plants grand public est organisée. L'édition 2020 porte sur les arbres fruitiers. A cette occasion, des animations sont organisées dans toute la Wallonie afin de soutenir la filière horticole.

7.5 Éléments de synthèse

Contexte physique	<ul style="list-style-type: none"> • Une majorité de sols limoneux peu caillouteux à drainage naturel favorable et de sols limono-caillouteux à charge schisto-phylladeuse et à drainage naturel quasi-exclusivement favorable ; • Deux ruisseaux classés en première catégorie : Ruisseau de Grandvoir et ruisseau de Neufchâteau ; • Zone de baignade au sein du lac ; • Deux ruisseaux présentant des zones d'aléa élevées ; • Présence de wateringues dans la commune ; • Commune dans le Contrat Rivière Semois-Chiers ; • Altitude moyenne : Entre 400 et 500 m ;
Contexte naturel	<ul style="list-style-type: none"> • 4 sites Natura 2000 (s'étendant sur 5,8 % de la superficie communale) ; • 4 réserves naturelles agréées ; • 32 sites de grand intérêt biologique ; • 47 arbres remarquables ; • 13 haies remarquables ; • 3 cercles naturalistes ; • Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier (charte paysagère) ;
Contexte paysager	<ul style="list-style-type: none"> • Ensemble paysager du haut plateau de l'Ardenne centrale ; • 2 périmètres d'intérêt paysager ; • Plusieurs points/lignes de vue remarquable ;
Programmes mis en place en faveur de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Adhésion au Plan Maya (projets BiodiverCité) ; • Appel à projets BiodiverCité ; • Adhésion à la Convention « Bords de route – Fauchage tardif » ; • Participation à l'évènement « Semaine de l'arbre » ;
Enjeux, perspectives et besoins	<ul style="list-style-type: none"> • Préservation de la structure paysagère et naturelle ; • Engagement communal pour la protection de l'environnement.